

GARANTIE POUR LA JEUNESSE

Publics potentiels,
parcours et insertion



DESCRIPTION DU PUBLIC POTENTIEL DE LA GARANTIE POUR LA JEUNESSE

Le programme « Garantie pour la jeunesse », lancé en 2014 au niveau européen prévoit un financement de mesures favorisant le rapprochement de l'emploi des jeunes Européens. L'objectif de cette initiative est de « *veiller à ce que les jeunes se voient proposer une offre de qualité portant sur un emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage dans les quatre mois suivant leur sortie de l'enseignement ou la perte d'un emploi*¹ ».

Des mesures destinées aux jeunes se mettent en place progressivement en Wallonie et à Bruxelles. Cette étude de nature exploratoire se penche sur le public potentiel concerné par ces mesures. En effet, le service public de l'emploi adapte de façon régulière son système d'accrochage des jeunes. La connaissance des publics-cibles est un enjeu important de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, a fortiori quand la législation évolue comme en ce début d'année 2015 : fin de droit aux allocations pour certaines personnes, limitations du droit aux allocations d'attente, etc.

Deux types de publics jeunes sont concernés prioritairement par les actions. D'une part, la garantie pour la jeunesse cible les personnes qualifiées de **NEET** (Not in Employment, Education or Training). Selon le document de la Commission européenne présentant le programme, l'Europe compte « *7,5 millions de jeunes de moins de 25 ans n'occupant pas un emploi et ne suivant ni un enseignement ni une formation (NEET) à l'heure actuelle. Il est extrêmement urgent qu'une Garantie pour la jeunesse contribue à réduire ce chiffre et stoppe, en tout état de cause, cette escalade*² ». Mais que recouvre l'appellation « NEET » ? L'exploration des sources statistiques permet de découvrir plusieurs façons d'estimer le nombre de NEET, que ce soit en fonction des sources (d'enquêtes ou administratives) ou des définitions données aux notions d'emploi, d'éducation et de formation (visions statiques ou dynamiques, choix des catégories administratives des personnes). C'est pourquoi, la première partie de ce travail fait le point sur les différents modes de calcul de la population NEET et tente d'estimer le volume de personnes potentiellement concernées en Wallonie.

La Commission européenne pointe un deuxième public prioritaire, les jeunes qui abordent le marché du travail et qui, ne se voyant pas proposer d'emploi, de stage ou de formation, risquent de devenir NEET. Elle indique à ce titre que « *les jeunes ne constituent pas un groupe homogène et sont confrontés à des environnements sociaux différents ; en outre, une attention soutenue devra être accordée aux jeunes particulièrement exposés au risque de devenir ou de rester des NEET*³ ». Une attention particulière doit donc être portée aux **jeunes que l'on pourrait qualifier d'« immobiles »**. Afin de cerner ce second public, la suite de ce travail analyse les mouvements (ou plutôt l'absence de mouvements) vers l'emploi, la formation ou d'autres types des jeunes demandeurs d'emploi via une étude longitudinale. Quel est le profil des jeunes « immobiles » après 4 mois, après 6 mois, après 12 mois ? Quels sont les facteurs de risque ? Quel rôle peut jouer l'accompagnement individualisé pour réduire le risque de décrochage ?

Une dernière partie s'attache à comprendre les facteurs qui éloignent les jeunes demandeurs d'emploi de l'emploi. Basée sur une enquête administrée aux conseillers-référents du Forem en 2014, cette analyse permet de cerner les principaux besoins des jeunes à la recherche d'un emploi et de découvrir certains profils qui seraient plus particulièrement exposés au risque d'éloignement à l'emploi.

1 Commission européenne, La Garantie Jeunesse. Mémo, 8 septembre 2014.

<http://europa.eu/rapid/press-releaseMEMO-14-571fr.htm>

2 Ibid.

3 Ibid.

SOMMAIRE

EXECUTIVE SUMMARY	5
PARTIE 1 : LES NEET, UNE NOTION QUI RECOUVRE PLUSIEURS DÉFINITIONS	7
1.1. Structure de la population, indicateurs du marché de l'emploi	7
1.2. Les NEET (Not in Employment, Education or Training) : origine et concept	9
1.3. Les NEET : un indicateur, de multiples réalités	10
1.4. Estimations relatives aux NEET en Belgique et en Wallonie	11
1.4.1. Approche par les résultats des Enquêtes sur les forces de travail (EFT)	12
1.4.1.1. Méthodologie	12
1.4.1.2. Estimations des NEET selon les EFT	13
1.4.2. Approche par les données administratives	15
1.4.2.1. Dans la population active	16
1.4.2.2. Dans la population inactive	16
1.4.2.3. Estimation des NEET selon les données administratives	18
1.5. Approche par les indicateurs du Programme de Réforme National (PRN)	18
PARTIE 2 : ÉTUDE LONGITUDINALE : L'INSERTION DES JEUNES PASSÉS PAR LE FOREM APRÈS 4, 6 ET 12 MOIS	21
2.1. Méthodologie	21
2.2. Les jeunes demandeurs d'emploi sans mouvements	21
2.3. Quels facteurs caractérisent l'absence de mouvement?	22
2.4. Les mouvements à l'emploi, la formation ou en reprise d'études	25
PARTIE 3 : QUELLES SONT LES CAUSES D'ÉLOIGNEMENT DE L'EMPLOI DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI WALLON?	31
3.1. Méthodologie	31
3.1.1. Contexte de l'enquête	31
3.1.2. Administration du questionnaire	31
3.1.3. Composition de l'échantillon	31
3.2. Degré d'éloignement à l'emploi	32
3.2.1. Selon les conseillers	32
3.2.2. Délai de mise à l'emploi	33
3.3. Les facteurs d'éloignement à l'emploi	33
3.3.1. Scores d'éloignement à l'emploi	34
3.3.2. Les facteurs les plus cités	35
3.4. Corrélation entre les facteurs d'éloignement	37
3.5. Typologie des demandeurs d'emploi	39

EXECUTIVE SUMMARY

La présente étude tente, dans un premier temps, **de faire la lumière sur la notion de NEET**. Certes, si l'appellation « Not in Employment, Education or Training » semble parler d'elle-même, elle recouvre, selon les méthodes de calcul et les définitions de l'emploi, de la formation et de l'éducation, des réalités bien différentes.

Deux principaux types de sources sont disponibles pour estimer les NEET en Wallonie. D'une part, **les résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail**, qui en recoupant plusieurs catégories définissent un pourcentage de NEET (pas d'emploi – au sens BIT – ne pas faire partie du système éducatif à temps plein ou temps partiel et ne pas participer à des cours, séminaires, conférences en dehors du système d'enseignement régulier). Appliqué à la Wallonie, cette définition des NEET dénombre entre 60.000 **et 70.000 NEET en 2014**.

La Wallonie
dénombrerait entre
59.500 et 70.000
jeunes NEET

D'autre part, la seconde source se base sur **des données administratives**. Pour parvenir à évaluer le nombre de NEET, il faut concilier des bases de données qui ne sont pas toujours compatibles entre elles. D'une part, dans la population active, on compte environ 53.000 demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 25 ans en 2014. D'autre part, dans la population inactive, on peut évaluer le

nombre de NEET à environ 9.000 personnes pour la même tranche d'âge. Soit un total de **62.000 personnes**.

Il convient toutefois de confronter ces « photos » prises à un moment donné aux mouvements réels des personnes concernées pendant une période déterminée. La deuxième partie de ce travail décrit les mouvements (ou absence de mouvements) vers l'emploi la formation ou en reprise d'études des demandeurs d'emploi inscrits au Forem.

Afin de pousser l'analyse plus loin, le passage par une étude longitudinale qui aborde les mouvements des jeunes demandeurs d'emploi à 4, 6 et 12 mois semble être une étape obligatoire. Après 4 mois, 62,7% des demandeurs d'emploi inoccupés de moins de 30 ans inscrits au Forem en 2012 n'ont encore connu aucun mouvement à l'emploi ou en formation (soit plus de 125.000 jeunes). Ce taux est de 54,7% (soit plus de 109.000 jeunes) après 6 mois et de 39,3% (soit plus de 78.000 jeunes) après 12 mois.

Une analyse des mouvements des personnes montre qu'après 12 mois, 52,6% de ce public a connu au moins un mouvement vers l'emploi, 16,4% a connu une période de formation et 1,7% une reprise d'études. Une même personne peut évidemment connaître plusieurs types de mouvements.

Parmi les facteurs étudiés, ceux qui paraissent influencer le plus les sorties à l'emploi à 12 mois sont le fait d'être détenteur d'un master ou d'un bachelor, de pouvoir témoigner d'une expérience professionnelle et d'être nouvellement inscrits dans l'année. Outre le niveau d'études, on constate que l'immobilité professionnelle engendre l'immobilité au sein des catégories administratives et que le mouvement favorise le mouvement.

En ce qui concerne les sorties à la formation à 12 mois, elles semblent davantage influencées par le fait d'avoir un diplôme de type « autre » (c'est-à-dire issu d'un enseignement dispensé à l'étranger), d'être accompagné individuellement ou de provenir des Directions régionale (D.R.) de Mouscron, Tournai ou Arlon.

Trois atouts majeurs
pour un jeune
en recherche d'emploi :

- le diplôme,
- l'expérience,
- être inoccupé depuis peu.

Une analyse plus poussée a permis de définir les profils des demandeurs d'emploi ne connaissant aucun mouvement vers l'emploi après 4 et 12 mois suivant l'inscription au Forem. Après quatre mois, le facteur le plus important qui expliquerait l'absence de mouvement est le niveau d'études ; les non-détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur connaissent moins de mouvement à l'emploi. Après 12 mois, le niveau d'études est toujours le facteur dont le poids est le plus important mais c'est le fait d'avoir terminé l'enseignement secondaire supérieur qui est déterminant. L'expérience professionnelle arrive en seconde position.

Ainsi, un an après leur inscription au Forem, 60% des jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas le certificat de l'enseignement secondaire supérieur et aucune expérience professionnelle n'ont encore connu aucun mouvement à l'emploi contre 39% des jeunes en moyenne.

Par ailleurs, entre 4 et 12 mois, l'accompagnement individualisé apparaît être un facteur démultiplicateur du nombre de mouvements des jeunes vers l'emploi, la formation ou la reprise d'études.

Un nombre non négligeable de jeunes (plus de 38.000 personnes sur les 200.000 étudiées) n'ont connu aucun mouvement vers la formation ou l'emploi et n'ont pas été accompagnés par le Forem durant cette période. Ces personnes - parfois demandeurs d'emploi libres ou inscrits obligatoirement à la demande du CPAS - semblent plus difficilement susceptibles d'être pris en charge par les services de l'emploi mais représentent certainement une cible prioritaire dans le cadre de la Garantie pour la Jeunesse.

Afin de cerner certains facteurs pouvant s'avérer « bloquant » pour la mise à l'emploi, une enquête a été réalisée auprès des conseillers-référents du Forem qui sont quotidiennement en contact avec ce public. D'après ces derniers, quatre jeunes demandeurs d'emploi suivis par le Forem sur dix peuvent être qualifiés d'« éloignés de l'emploi ». Les freins à l'emploi les plus souvent cités sont : le manque d'expérience professionnelle, les lacunes en méthode de recherche d'emploi, un niveau d'études insuffisant et des problèmes de mobilité.

Les principaux freins à l'emploi des jeunes :

- le manque d'expérience,
- des lacunes en recherches d'emploi,
- un niveau d'études insuffisant
- des problèmes de mobilité.

Ces facteurs d'éloignement se superposent souvent pour constituer des profils de personnes pouvant être qualifiées de « fortement éloignées de l'emploi ». Alors que **près d'un quart des jeunes semblent très proches de l'emploi** et que pour 30% de l'échantillon étudié, un seul frein semble éloigner le jeune de l'emploi, deux profils paraissent plus particulièrement problématiques. D'une part, **des jeunes confrontés à un contexte difficile**. Plusieurs facteurs sont surreprésentés dans cette classe : la

situation matérielle, la situation familiale, les problèmes judiciaires, les problèmes de logement, la disponibilité, la mobilité. Cette catégorie représente **22%** de l'échantillon.

D'autre part, **les personnes très éloignées de l'emploi**. Cette catégorie de personnes comporte un grand nombre de facteurs surreprésentés relevant de la santé mentale, des aptitudes intellectuelles, du niveau d'études, de compétences sociales et d'attitudes dans la recherche d'emploi. **27%** de l'échantillon seraient dans ce cas.

PARTIE 1 : LES NEET, UNE NOTION QUI RECOUVRE PLUSIEURS DÉFINITIONS

11. Structure de la population, indicateurs du marché de l'emploi

L'état et les évolutions du marché de l'emploi peuvent être étudiés grâce à l'identification de différents « segments » au sein de la population, sur un territoire donné. D'un point de vue socio-économique, on distingue parmi la population celle potentiellement « active », et ce à l'aide du critère d'âge indépendamment de tout autre caractéristique. Les personnes dites « en âge de travailler », par définition âgées de 15 à 64 ans, peuvent être soit « actives » sur le marché du travail, soit « inactives », toujours au regard du marché du travail. Parmi les premières, parfois appelées les « forces de travail », sont comptées les personnes qui travaillent ainsi que celles au chômage⁴.

Trois indicateurs basés sur ces catégories de la population sont classiquement utilisés pour décrire et analyser le marché du travail.

- Le **taux d'activité** est le rapport entre la population active et la population en âge de travailler. Ce taux traduit l'importance du fait que les personnes se présentent sur le marché de l'emploi. Ce comportement dépend d'un ensemble de facteurs individuels, économiques, culturels ou institutionnels⁵.
- Le **taux d'emploi** est le rapport entre le nombre de personnes qui ont un travail (population active occupée) et la population en âge de travailler. Ce taux indique la participation effective au travail d'une population qui potentiellement pourrait travailler.
- Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi, et la population active totale. Il traduit le déséquilibre entre la demande et l'offre de travail.

À ces indicateurs principaux ont succédé d'autres liés à des concepts qui ont vu le jour pour affiner les instruments de mesure du marché du travail :

■ Le halo autour du chômage

D'après M. Laffut et C. Ruyters, de l'IWEPS⁶, « la réserve de main-d'œuvre est constituée de l'ensemble des personnes en âge de travailler, qui travaillent en dessous de leurs capacités de production ou qui ne travaillent pas du tout, qui souhaiteraient travailler davantage et qui n'en ont pas la possibilité, c'est-à-dire l'ensemble des individus, travailleurs ou non, susceptibles d'être disponibles au titre de l'offre de main-d'œuvre »⁷. Les Comptes de l'emploi wallon ont plus récemment employé la terminologie de « main d'œuvre potentielle »⁸ pour désigner ce concept.

Eurostat calcule désormais trois indicateurs complémentaires⁹ aux trois taux harmonisés « classiques », qui mettent en évidence des populations à la marge des personnes actives inoccupées, bien qu'exclus des chômeurs selon les critères du Bureau International du Travail (BIT). D'une part, les personnes en emploi souhaitant et étant disponibles pour travailler un plus grand nombre d'heures (en situation de sous-emploi).

4 Le concept de chômage recouvre des réalités différentes et n'appelle pas de définition univoque. À ce sujet lire Le Forem, « Rendre compte quantitativement du chômage », in *Marché de l'Emploi chiffres et commentaires, mars 2012*, pp.6-10

5 IWEPS, Les Comptes de l'Emploi wallon, rapport final de la première année, août 2012.

6 L'IWEPS est l'institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique.

7 Laffut M. et Ruyters C., « Chapitre 9. Tentative d'évaluation du sous-emploi et de la réserve de main-d'œuvre latente » (en Belgique et dans les trois régions), in David de la Croix Capital humain et dualisme sur le marché du travail, De Boeck Université « Économie, Société, Région », 2002, pp. 169-195.

8 De La Fuente A., « 8,5 million underemployed part-time workers in the EU-27 in 2010 : 3 new Eurostat indicators to supplement the unemployment rate », Eurostat (Statistics in Focus ; 56/2011), 7 pages.

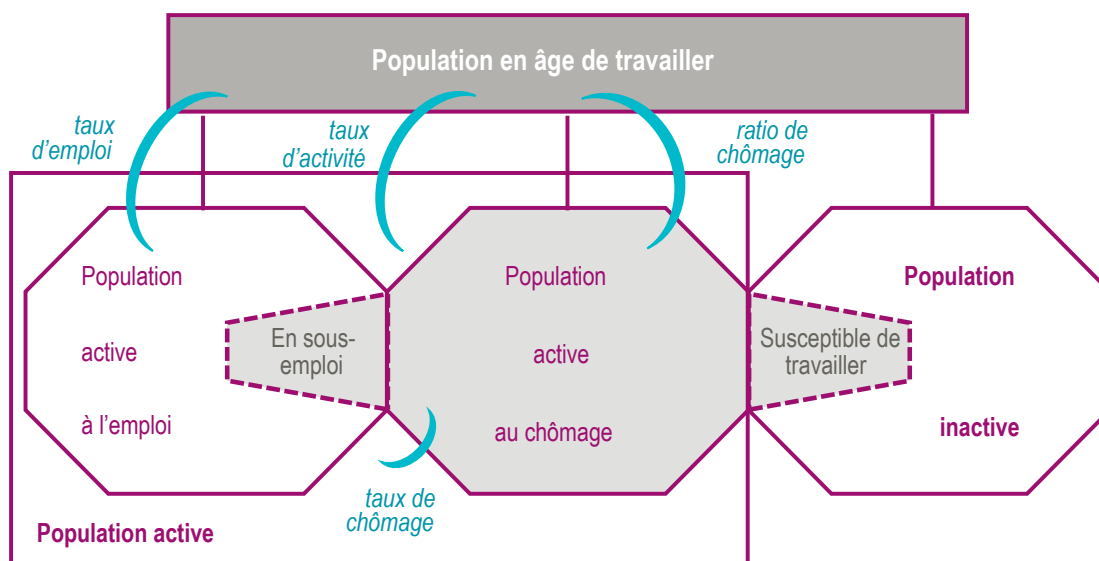
D'autre part, la population économiquement inactive mais « suffisamment proche du marché du travail pour être considérée comme une force de travail potentielle supplémentaire ». Il s'agit de personnes inactives, selon le BIT, qui recherchent un emploi mais qui ne sont pas immédiatement disponibles sur le marché du travail, ainsi que des personnes disponibles pour occuper un travail mais qui n'en cherchent pas activement car ils sont dispensés, par exemple, pour raison familiale.

- Le **ratio de chômage** est le rapport entre le nombre de personnes qui sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi, et la population en âge de travailler.

$$\begin{aligned} \text{Ratio de chômage} &= \frac{(\text{population active} - \text{population active occupée})}{\text{population en âge de travailler}} \\ &= \text{taux d'activité} - \text{taux d'emploi} \end{aligned}$$

Ce ratio équivaut à la différence entre le taux d'activité et le taux d'emploi d'une population donnée. Il exprime l'écart entre la participation potentielle de cette population au marché du travail (soit la participation théorique, déduction faite du chômage frictionnel incompressible), et sa participation effective au marché du travail.

Le marché du travail peut dès lors être représenté comme suit (populations, indicateurs de mesure et phénomène du halo du chômage).



Source : le Forem, d'après Les Comptes de l'emploi wallon, IWEPS

L'étude du marché du travail de la « jeune » population (de 15 à 24 ans habituellement) doit tenir compte de la structure spécifique qu'elle revêt socio-économiquement. La part de personnes économiquement inactives y est bien plus large que dans l'ensemble de la population, ne fût-ce que parce que bon nombre de jeunes poursuivent des études (à l'école, à l'université). En Belgique, l'obligation scolaire à temps plein prend fin à l'âge de 15 ans pour autant que soient achevées les deux premières années de l'enseignement secondaire de plein exercice (16 ans dans les autres cas). L'obligation scolaire à temps partiel va jusqu'à la fin de l'année scolaire dans l'année des dix-huit ans de l'élève⁹.

9 Source : <http://www.enseignement.be/index.php?page=24546>

Corollairement, c'est dans cette tranche d'âge des 15-24 ans que survient la transition entre les niveaux d'études (entre enseignements secondaire et supérieur), entre l'« activité étudiante » et l'activité sur le marché de l'emploi. La participation au marché du travail augmente avec l'âge au sein de cette classe d'âge. La transition n'est cependant pas nette puisque de nombreux jeunes encore aux études sont déjà présents sur le marché de l'emploi (travail étudiant, missions d'intérim, ...).

Ces éléments permettent de se rendre compte que des indicateurs plus précis que les références habituelles (taux d'emploi, taux de chômage) sont indispensables s'agissant des jeunes. Ces indicateurs ne donnent en effet qu'une image limitée de leur situation sur le marché du travail¹⁰.

C'est dans ce contexte spécifique qu'un indicateur propre aux jeunes, mais défini par abstraction, a vu le jour : les **NEET, soit les jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation** (NEET : Not in Employment, Education or Training).

1.2. Les NEET (Not in Employment, Education or Training) : origine et concept

À la fin des années 1980 au Royaume-Uni, la plupart des jeunes de 16 à 18 ans ont été privés d'allocations de chômage en raison de l'évolution des politiques en la matière. Il en a découlé le besoin d'un indicateur qui permettrait de cerner les jeunes n'étant ni à l'emploi, ni aux études ni en formation. Plus tard est apparu l'acronyme « NEET », dans l'optique de clarifier le concept. Il visait à attirer directement l'attention sur la nature hétérogène de la catégorie, tout en évitant de donner à l'absence une connotation négative¹¹. À l'aube des années 2000 le terme était introduit sur le plan politique au Royaume-Uni, puis a rapidement trouvé écho en dehors de ses frontières.

D'après un rapport publié par Eurofound¹², « La plupart des pays européens ont défini les NEET comme étant les jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne sont ni à l'emploi, ni aux études ni en formation, et ont utilisé les données nationales issues des Enquêtes sur les Forces de Travail pour mesurer le phénomène ».

Le concept a attiré l'attention des décideurs de l'Union européenne comme un indicateur utile pour mesurer la vulnérabilité des jeunes sur le marché du travail dans le cadre des lignes directrices pour l'emploi 2020 en Europe¹³. L'Organisation Internationale du Travail estime que se trouver en situation de « NEET » représente un risque d'exclusion du marché du travail, voire d'exclusion sociale, dans la mesure où il s'agit d'une période où ces jeunes n'engrangent aucune expérience professionnelle, et n'améliorent pas leur employabilité en accroissant leurs compétences¹⁴.

Le taux de NEET, c'est-à-dire le pourcentage d'une population d'un groupe d'âge et d'un sexe donnés, qui n'est ni à l'emploi ni impliqué dans des études ou une formation, semble actuellement reconnu par les institutions européennes comme l'indicateur révélateur d'une situation d'exclusion chez les jeunes. Il est d'ailleurs le principal indicateur choisi pour monitorer l'implémentation des plans nationaux « Garantie Jeunesse » au sein des États membres de l'Union européenne¹⁵.

10 En Belgique, l'asbl Fondation travail-université (FTU) a d'ailleurs consacré en mars 2014 une de ses notes d'éducation permanente à démontrer les ambiguïtés du taux d'emploi et du taux de chômage des jeunes. Fondation Travail-Université (FTU), « Les ambiguïtés du taux d'emploi et du taux de chômage des jeunes. Une analyse critique de deux indicateurs de référence des politiques de l'emploi (II) », Note d'éducation permanente N° 2014 – 05, mars 2014.

11 Eurofound (2012), NEETs – Young people not in employment, education or training: Characteristics, costs and policy responses in Europe, Publications Office of the European Union, Luxembourg.

12 Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

13 European Commission, « Youth neither in employment nor education and training (NEET). Presentation of data for the 27 Member States », Brussels, 2010.

14 Key Indicators of the Labour Market, 8th edition, International Labour Office, 2014.

15 EMCO indicator group, septembre 2014.

1.3. Les NEET : un indicateur, de multiples réalités

La Commission européenne indique que plusieurs questions conceptuelles se posent relativement à la définition des NEET, et souligne la **complexité** de l'indicateur. La Commission précise que le chômage et la participation à l'éducation et à la formation sont des catégories complexes en elles-mêmes qui impliquent la notion de volonté de trouver un travail et la nature des activités d'apprentissage¹⁶.

Le rapport de la Commission précise également que la définition initiale qui reprend la tranche d'**âge** allant de 15 à 24 ans peut être adaptée en fonction des réalités du pays¹⁰. Ainsi, il conviendrait d'une part, d'élargir la classe d'âge, et d'autre part la découper plus finement, du moins distinguer les plus jeunes qui se trouvent encore dans l'enseignement obligatoire dans certains pays.

Les indicateurs centrés sur les jeunes NEET, en volume ou en part de la population correspondante (taux de NEET) renferment deux informations : le fait d'être à l'emploi ou non, et le fait d'étudier ou se former, ou non. Malgré l'abstraction des situations d'inoccupation, le groupe des NEET est de **composition hétérogène**. Il peut s'agir à la fois de demandeurs d'emploi mettant toute leur énergie à (re)trouver du travail, que de personnes inactives, peu voire non engagées dans une démarche d'insertion sur le marché de l'emploi.

Ainsi, Eurofound identifie parmi la catégorie des NEET cinq sous-groupes principaux¹⁷ :

- la part la plus importante, celle des « chômeurs au sens conventionnel »¹⁸ ;
- les personnes non disponibles sur le marché de l'emploi en raison d'une maladie, d'un handicap, ou de la prise en charge d'un proche ;
- les personnes « désengagées » c'est-à-dire ne cherchant pas d'emploi ou à étudier, et n'y étant pas contraintes (en ce compris les jeunes « découragés » par le travail et les jeunes engagés dans des modes de vie marginaux) ;
- les « chercheurs d'opportunités » c'est-à-dire des personnes qui bien que cherchant activement un emploi (ou une formation), se réservent pour une opportunité qu'elles jugent digne de leurs compétences ou de leur statut ;
- les NEET « volontaires », qu'ils voyagent ou soient engagés de manière constructive dans d'autres activités telles que l'art ou l'auto-apprentissage.

Cette notion de volonté est soulignée par le Swiss Economic Institute lorsqu'il avance un inconvénient de l'indicateur NEET, lequel comprendrait des jeunes qui ne souhaitent pas faire partie de la population active, et ce pour diverses raisons (voyage, année sabbatique, ...). Il se pourrait que l'indicateur surestime le problème¹⁹. L'Organisation Internationale du Travail a, en 2013, commencé à collecter des données pour un nouvel indicateur : les NLFET, soit les personnes qui ne sont ni dans la population active, ni aux études ni en formation (NLFET : Neither in the Labour Force nor in Education or Training). Cet indicateur, bien que se focalisant sur une frange plus restreinte de la population, évite la redondance avec la part de chômeurs incluse dans la population (exprimée par le ratio de chômage).

Une étude française²⁰ relève quant à elle des situations variables en termes de vulnérabilité sur le marché du travail, et d'éloignement par rapport à celui-ci plus ou moins durable. Trois catégories y sont distinguées parmi les jeunes NEET :

16 European Commission, « Recent developments in the EU27 labour market for young people aged 15-29 », Brussels, 2010.

17 EUROFOUND, NEETs Young people not in employment, education or training: Characteristics, costs and policy responses in Europe, Dublin, 2012, p.24-25.

18 On a cependant vu plus haut que plusieurs définitions coexistent ; dans le contexte de cette étude européenne, nous entendons « chômeur au sens du Bureau International du Travail ».

19 Swiss federal institute of technology, « On the Multiple Dimensions of Youth Labour Markets, A Guide to the KOF Youth Labour Market Index », août 2014.

20 Conseil d'orientation pour l'emploi, « L'éloignement durable du marché du travail », octobre 2014.

- des jeunes, ayant achevé leur formation, se trouvant sans emploi pendant une courte période (notamment des jeunes qui sortent tout juste de leur formation initiale sans avoir encore commencé à chercher du travail, ou des jeunes en transition entre deux emplois) ;
- des jeunes qui alternent fréquemment emploi temporaire, chômage ou inactivité sans parvenir à trouver un emploi stable ;
- des jeunes qui restent sans emploi ni formation initiale ou continue, de façon durable.

Au niveau belge, RTA (Réalisation Téléformation Animation) a chargé l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ) de réaliser une enquête sur la situation de personnes jeunes (18 à 30 ans) cartographiées comme « NEET ». La recherche qualitative réalisée en 2013²¹ consiste en une analyse compréhensive des NEET, au départ du point de vue de jeunes concernés. Elle souligne la triple négation de cet indicateur et le paradoxe avec les expériences de vies qui leur sont partagées. Celles-ci ne font pas état d'une inactivité ou d'une recherche d'activité, l'analyse des récits montre que la situation de « NEET » ne se laisse pas appréhender par le vide. Ils montrent plutôt des enchaînements qui ne se font pas, des séquences d'obstacles.

L'éventail des situations possibles est donc large, d'autant que tout dépend aussi du **facteur temps**. D'une part, la période minimale considérée pour déclarer qu'un jeune n'est ni au travail ni aux études ni en formation ; d'autre part, le moment où l'on identifie l'appartenance au groupe NEET.

Notons que dans le cadre de la présente étude, le concept de NEET est admis a priori et est étudié quantitativement. Cette étude n'a pas la prétention de remettre en cause les fondements de leur définition, ni tenter une approche sociologique. Toutefois, le besoin de détailler la réalité multiple que recouvre le concept de NEET étant clairement mis en lumière, cette étude s'attachera à identifier les populations constituant les NEET en Wallonie, afin que les mesures visant à réduire le nombre de NEET soient adaptées aux besoins distincts des unes et des autres.

Etablir des statistiques suppose de figer une période de référence, plus ou moins longue. Une des caractéristiques de la jeunesse est que le parcours d'insertion socioprofessionnelle peut prendre de multiples formes et ne suit pas de schéma linéaire (travail étudiant, stage, emploi, reprise d'études, chômage, retour en formation, ...). Ainsi, **il est légitime de se demander si on est NEET à un moment donné ou durant une période.**²²

Aux pages suivantes, une estimation du volume de jeunes NEET en Wallonie, est tentée par deux méthodes différentes, mais relevant toujours d'une approche « statique », soit une situation à un moment donné. Afin de la compléter, le reste de cette étude propose une analyse relative à la dynamique du système via des études de type longitudinal (voir partie 2).

1.4. Estimations relatives aux NEET en Belgique et en Wallonie

L'exercice d'estimation du volume de NEET en Wallonie est réalisé ci-après grâce à deux méthodes différentes. De manière générale, comparer des données de sources différentes se basant sur des méthodologies sans rapport entre elles est un exercice risqué. Aussi les résultats qui suivent ne sont-ils pas destinés à être comparés. Le lecteur considérera chaque source, avec ses avantages et ses limites, comme apportant un éclairage différent et complémentaire du marché de l'emploi et de la formation.

21 RTA (Réalisation-Téléformation-Animation) et RWLP, « Qu'ont à nous apprendre les « NEETs » ? », Initié par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse (OEJAJ), septembre 2013.

22 Cette question essentielle pour les statisticiens, et pour les politiques, n'est cependant pas propre aux NEET. Ainsi dès 1982 la « Résolution concernant les statistiques de la population active, de l'emploi, du chômage et du sous-emploi » adoptée par la 13^{ème} Conférence internationale des statisticiens du travail, distinguait-elle la population habituellement (in)active, mesurée en fonction d'une longue période de référence telle que l'année, de la population (in)active du moment, soit par rapport à une période courte telle que la semaine ou le jour.

1.4.1. Approche par les résultats des Enquêtes sur les forces de travail (EFT)

Les **enquêtes sur les forces de travail** (EFT) représentent un des moyens pour estimer la population NEET. Ces enquêtes sont réalisées de manière coordonnée au niveau des 28 États membres de l'Union européenne. En Belgique, une enquête par sondage est menée auprès d'un échantillon des ménages privés, réparti uniformément sur les 52 semaines de l'année. Les résultats en sont publiés trimestriellement, et sont consolidés sur base annuelle. Les estimations pour l'année 2014 sont présentées ci-après.

1.4.1.1. Méthodologie

Le questionnaire structuré porte principalement sur l'**activité menée au cours d'une semaine de référence**. La classification de l'échantillon interrogé, et par voie de conséquence le calcul des indicateurs harmonisés, s'appuient sur **les critères définis par le Bureau International du Travail (BIT)** pour désigner, entre autres, les personnes « au chômage », « en emploi » ou, à défaut, « inactives ». Le statut « BIT » des personnes extrapolé à partir de l'échantillon, est réputé valoir pour l'année consolidée.

Se fier aux estimations issues de l'EFT présente une série d'**avantages** et d'**inconvenients**. Ces enquêtes se réfèrent à des normes internationales ; leur réalisation sous l'égide d'Eurostat en garantit la cohérence interne. La situation de fait²³ des personnes est mesurée, quelle que soit leur situation sur le plan administratif. Ni la catégorisation administrative différente d'un pays à l'autre, ni des ruptures liées par exemple à l'évolution de la réglementation du chômage, n'affectent les résultats. Ceux-ci sont comparables dans l'espace (entre pays et régions d'Europe) et dans le temps : la méthodologie et les questions sont stables, bien que des ruptures de séries puissent se produire²⁴. De plus les EFT sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage, de couverture, d'observation... Les résultats constituent bien des **estimations** qui ne peuvent être ni dissociées de leur intervalle de confiance, ni prises pour des valeurs réelles. Plus les résultats sont affinés par sous-catégorie (région, groupe d'âge, ...), plus large est cet intervalle.

Par ailleurs, selon les critères du BIT et la logique des EFT, il suffit d'avoir durant la semaine de référence effectué un travail contre rémunération, même pour une heure seulement, pour être considéré comme étant « en emploi ». La même heure de travail ne fera pourtant pas sortir la personne des statistiques de la demande d'emploi²⁵. Il y a donc là une propension à considérer moins volontiers les personnes sondées comme étant « au chômage » que ce que donneraient des statistiques d'inscription au Service public de l'Emploi, par le fait de critères d'occupation assez larges.

De plus, à défaut d'« emploi » au sens du BIT, le statut de chômeur est attribué s'il y a eu recherche d'emploi ou d'activité rémunérée au cours du mois de référence²⁶, et que la personne déclare pouvoir commencer à travailler dans les deux semaines.

En cas de non-rencontre du critère de recherche d'emploi ou du critère de disponibilité durant les plages de référence, la personne est reprise par défaut parmi les « économiquement inactifs » selon le BIT. Le volume de personnes déclarées au chômage s'en trouve conséquemment réduit. Le taux de chômage harmonisé est alors plus faible que le taux établi sur base des mesures administratives. À noter que la classification telle que l'entend le BIT, consistant à considérer hors du chômage des personnes dont la situation s'en rapproche pourtant partiellement, a déjà conduit certains auteurs à envisager d'autres indicateurs pour éclairer l'analyse du marché du travail. C'est le cas d'Eurostat qui, sans remettre en cause le bien-fondé des standards du BIT, suggérait

23 À noter qu'en plus de la situation de fait, déterminée de manière indirecte par un enchaînement ordonné de questions, le questionnaire des EFT inclut le statut selon la déclaration spontanée du répondant. Cette question s'est toutefois révélée inexploitable pour cette étude.

24 Ainsi, depuis 2011, la question portant sur la recherche d'un emploi se réfère au mois de référence (semaine de référence ainsi que les trois semaines qui la précèdent), alors qu'antérieurement elle ne se référerait pas à une période explicitement déterminée. Cette question permettant de distinguer, au sein des personnes sans emploi, les chômeurs BIT des inactifs, les résultats de 2011 se rapportant à ces deux populations ne sont pas comparables avec les années antérieures.

25 Le demandeur d'emploi est inscrit pour une durée indéterminée et son inscription est maintenue tant qu'une situation nouvelle, notamment sa mise à l'emploi, n'est pas communiquée (radiation pour emploi salarié, ou pour activité indépendante, survenue avant la clôture statistique mensuelle qui comptabilise le stock de la demande d'emploi).

26 Semaine de référence ainsi que les trois semaines qui la précèdent.

de quantifier une « potential additional labour force » c'est-à-dire un volume de population active additionnelle potentiellement discernable au sein de la population inactive.

Malgré ces critères qui peuvent mener tantôt à des surestimations, tantôt à des sous-estimations, les critères qui président à l'affectation a posteriori du statut de NEET sont très sélectifs :

- pas d'emploi au sens du BIT (comme on l'a vu, ce critère est déjà en soi très restrictif) ;
- et non étudiant ou élève dans un système d'enseignement régulier, en ce compris l'apprentissage et la promotion sociale, au cours du mois de référence ;
- et sans participation à des cours, séminaires, conférences, etc. en dehors du système d'enseignement régulier.

Cette définition standardisée permet d'obtenir le numérateur de l'« indicateur NEET » construit par Eurostat. Le dénominateur correspond à la population totale de même sexe et groupe d'âge²⁷.

Dans le cadre de cette étude, le SPF Economie²⁸ a fourni des données issues de l'enquête sur les Forces de Travail. Il rappelle qu'il ne s'agit pas de volumes absolus mais bien d'approximations basées sur l'extrapolation d'un échantillon de la population belge tiré aléatoirement, et doivent donc être interprétées comme telles.

En 2014, l'enquête au niveau belge a reposé sur un échantillon effectif de 42.240 ménages, soit 83.686 répondants d'âge actif (15 ans et plus). En Wallonie, ce sont 31.701 personnes qui ont effectivement participé à l'enquête. Sur cette base, l'extrapolation à la population wallonne permet d'estimer le nombre de chômeurs (au sens du BIT) âgés de 15 à 64 ans à 179.000 personnes +/- 2,4%²⁹, c'est-à-dire une fourchette comprise entre 170.300 et 187.800 personnes. D'après l'enquête, il y aurait par ailleurs entre 304.000 et 317.000 étudiants (soit +/- 1,1% autour de l'estimation²⁹) en Wallonie. Plus les résultats sont affinés (c'est-à-dire, par exemple isoler les NEET, ne prendre en compte qu'une classe d'âge...), plus l'erreur aléatoire relative est grande.

1.4.1.2. Estimations des NEET selon les EFT

Les NEET sont estimés en Belgique à 12,0% de la population des 15 à 24 ans. Parmi la population âgée de 18 à 24 ans, le taux de NEET est de 15,0% ; on comprend qu'il soit plus élevé sans inclure des personnes de 15 à 17 ans, plus probablement aux études. Toujours selon les EFT, le taux de NEET est estimé à 17% parmi les personnes de 20 à 24 ans, et à 17,9% parmi celles de 25 à 29 ans.

Le **taux belge des 15-24 ans (12%)** se décompose en 5,9% de NEET ayant le statut BIT de « chômeur », et 6,2% de NEET économiquement inactifs, ce qui correspond au taux de NLFET³⁰. Ce dernier est proche de la moyenne européenne (6,0% au niveau de l'UE28).

Le tableau ci-dessous se lit comme suit : d'après les Enquêtes 2014 sur les Forces de Travail, il y a 95% de chances que le nombre de NEET âgés de 15 à 24 ans en Belgique soit compris dans une fourchette allant de 150.800 à 167.400 personnes.

27 Hormis les personnes enquêtées qui n'ont pas répondu à la question dédiée à la participation à l'enseignement régulier et à la formation (Eurofound, 2012, NEETs – Young people not in employment, education or training: Characteristics, costs and policy responses in Europe, Publications Office of the European Union, Luxembourg). Cette exception rend déjà problématique la reconstitution de volumes de NEET, dans un contexte où de prime abord, seuls des taux sont publiés par Eurostat.

28 SPF Economie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium : Enquête sur les forces de travail 2014.

29 Au niveau de confiance de 95%.

30 Neither in the Labour Force nor in Education or Training

Estimations des volumes de NEET en Belgique, par statut BIT 15 à 24 ans (2014)	Intervalle de confiance (niv. de conf. 95 %)		
	Borne inf.	Estimation	Borne sup.
NEET chômeurs BIT	71.500	77.400 +/- 8 %	83.200
NEET inactifs BIT	75.500	81.700 +/- 8 %	87.900
NEET	150.800	159.000 +/- 5 %	167.400

Source : SPF Économie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium : Enquête sur les forces de travail 2014
Arrondis : Le Forem

Les données des EFT estiment la part d'étudiants / élèves de l'enseignement régulier parmi l'ensemble des inactifs (au sens du BIT). Entre 15 et 24 ans, il y aurait en Belgique en 2014 quelque 64.500 personnes inactives non étudiantes (valeur estimée, IC non connu). Toutes ces personnes ne sont pas forcément NEET, et on est encore loin de la valeur minimale de 81.700 NEET inactifs. Ce qui pourrait laisser penser qu'une partie des NEET inactifs est « en théorie » étudiant / élève, mais éventuellement en décrochage scolaire. Les EFT révèlent d'ailleurs que 10% des jeunes de 18 à 24 ans sont en situation d'« interruption prématurée de scolarité³¹ ». Cette estimation intègre cependant les actifs occupés, à l'inverse des statistiques sur les NEET.

En Wallonie, le taux de NEET est selon les EFT de 14,7 %, parmi les personnes de 15 à 24 ans³².

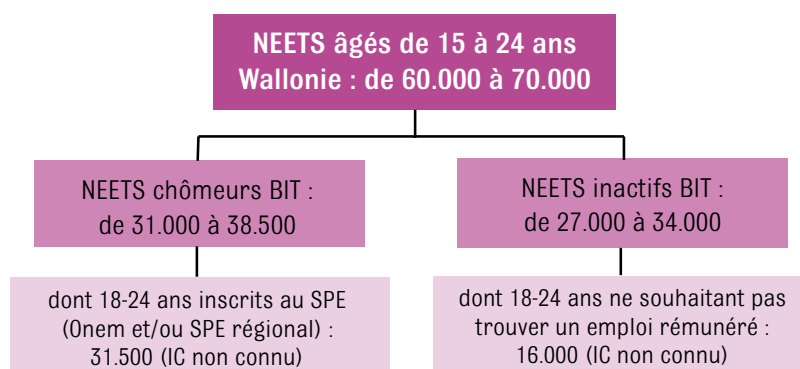
Estimations des volumes de NEET en Wallonie par statut BIT et sexe 15 à 24 ans (2014)	Intervalle de confiance (niv. de conf. 95 %)		
	Borne inf.	Estimation	Borne sup.
NEET chômeurs BIT	31.000	34.000 +/- 11 %	38.500
Hommes	16.500	19.500 +/- 14 %	22.000
Femmes	13.000	15.500 +/- 16 %	18.000
NEET inactifs BIT	27.000	30.500 +/- 12 %	34.000
Hommes	13.000	15.500 +/- 16 %	18.000
Femmes	12.500	15.000 +/- 16 %	17.500
NEET	60.000	65.000 +/- 8 %	70.000
Hommes	31.000	35.000 +/- 10 %	38.500
Femmes	27.000	30.500 +/- 11 %	34.000

Source : SPF Économie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium : Enquête sur les forces de travail 2014
Arrondis : Le Forem

Il semblerait que les hommes soient plus nombreux que les femmes dans le groupe des NEET. Le public des NEET wallons serait principalement constitué de personnes qui ont atteint au maximum le niveau de l'enseignement secondaire inférieur. Cependant les estimations à ce niveau de détail restent imprécises. D'autres questions des EFT permettent de détailler le profil des personnes NEET ; il est cependant probable que les erreurs aléatoires relatives soient conséquentes, aussi on s'abstiendra d'établir des proportions sur ces bases.

31 Proportion of early leavers from education and training 18-24 (%) : number of people aged 18-24 with at most lower secondary education and not in further education or training / number of people aged 18-24.

32 En Wallonie, le taux de NEET est selon les EFT de 18,6 %, parmi les personnes de 18 à 24 ans.



Source : SPF Économie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium : Enquête sur les forces de travail 2014, Calculs : Le Forem

La Wallonie compterait ³³ :

- 31.500 personnes âgées de 18 à 24 ans, NEET chômeurs selon le BIT et se déclarant inscrits à l'Onem et/ou un des quatre Services publics Régionaux de l'Emploi ;
- 16.000 personnes de 18 à 24 ans, NEET inactifs selon le BIT et ne souhaitant pas trouver un emploi rémunéré ;
- 4.000 personnes de 18 à 24 ans, NEET inactifs selon le BIT, souhaitant travailler et disponibles dans les deux semaines pour ce faire, mais qui n'ont pas cherché un emploi au cours du mois précédant l'enquête³⁴.

1.4.2. Approche par les données administratives

À l'opposé de la statistique tirée d'un échantillonnage, les données administratives offrent une mesure alternative. Contrairement aux données issues d'enquêtes, elles sont **exhaustives**. Mais d'une part, elles doivent être appréciées au sein du périmètre de ce qu'elles mesurent réellement, et d'autre part, elles ne sont d'aucun secours pour rendre compte de la réalité de personnes qui ne sont connues d'aucune institution. C'est le cas notamment de jeunes dont une partie est, sinon inconnue des Services publics de l'Emploi (SPE), probablement inconnue des bases administratives disponibles. Un rapport édité par la fondation Roi Baudoin en 2009³⁵, qui se penchait sur l'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés, avançait que le problème de l'enregistrement des NEET ne se pose pas, ou en tout cas dans une moindre mesure, en Belgique par rapport à d'autres pays. Selon les auteurs, le système de l'« allocation d'attente » (soit les allocations d'insertion actuelles) favorise l'inscription de la majorité des jeunes qui quittent l'école et ne décrochent pas immédiatement un emploi.

La réforme du système des allocations d'insertion³⁶, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2012, risque de changer les perceptions, de même que les adaptations de 2015³⁷. D'une part, la période durant laquelle ces allocations sont accordées a été revue. Depuis le 1^{er} janvier 2012, elle est limitée à trois ans, bien que plusieurs paramètres modulent la durée de cette période (âge, situation familiale, périodes intermédiaires de travail).

³³ Source : SPF Économie, Direction générale Statistique - Statistics Belgium : Enquête sur les forces de travail 2014. Arrondis : le Forem.

³⁴ Aux répondants dans ce cas de figure-ci (disponibles mais ne cherchant pas), s'ajoutent d'autres inactifs en recherche d'emploi mais indisponibles pour commencer à travailler, dont la quantification pour les NEET est cependant inexploitable à l'échelle de la Wallonie. Quoi qu'il en soit, les personnes qui ne rencontrent que l'un des deux critères du BIT pour être considérées comme au chômage, sont dans une situation qui correspond au phénomène de halo autour du chômage

³⁵ Darquenne R. (FUSL) et Van Hemel L. (HIVA), Un autre regard sur les jeunes enlisés dans le chômage : Recommandations et facteurs de réussite pour l'insertion professionnelle des jeunes peu qualifiés, synthèse du rapport de recherche, mars 2009.

³⁶ A.R. du 28/12/2011

³⁷ M.B. du 31/12/2014

Après la perte de cette allocation, les personnes peuvent se réinscrire dans la demande d'emploi sur base volontaire, mais une partie d'entre eux n'est plus connue des SPE. D'autre part, depuis le 1^{er} janvier 2015, la première demande d'allocations d'insertion après le stage d'insertion professionnelle doit être introduite avant le 25^{ème} anniversaire (au lieu du 30^{ème}). De plus, dès septembre 2015, les jeunes qui n'ont pas atteint 21 ans doivent détenir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir terminé avec succès une formation en alternance, pour pouvoir demander les allocations d'insertion³⁸. Ce nouveau cadre réglementaire pourrait décourager certains de s'inscrire au Service Public de l'Emploi et faire croître le nombre de NEET en Belgique.

Quoi qu'il en soit, dans le contexte donné des statistiques administratives existantes, traduire le phénomène NEET en chiffres est compliqué puisque ce groupe de personnes ne rencontre aucune statistique connue. Comme cela a été mentionné précédemment, le concept peut se définir en effet par l'absence d'appartenance à une catégorie. Par essence multiformes, les NEET ne peuvent être approchés que par le recoupement de catégories, et donc de sources d'enregistrement. Les volumes qui suivent doivent donc être lus comme des approximations.

L'exercice qui suit est réalisé en deux temps : en cherchant les NEET dans la population active, puis dans la population économiquement inactive. La structure de la population wallonne par grandes positions socioéconomiques est fournie à l'heure actuelle par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS³⁹. La Wallonie compte 447.700 résidents âgés de 15 à 24 ans (moyenne 2013).

1.4.2.1. Dans la population active

Des personnes en situation « NEET » sont susceptibles de se trouver parmi la population active inoccupée. Celle-ci est donnée par le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI). Les statistiques en la matière sont arrêtées en fin de chaque mois en Wallonie par le Forem et l'Arbeitsamt der DG (Office de l'Emploi de la Communauté germanophone).

En moyenne pour l'année 2014, la Wallonie compte 52.902 DEI âgés de 15 à 24 ans. Ce volume correspond à peu de choses près à la catégorie d'âge de 18 à 24 ans puisque l'inscription dans la demande d'emploi est alignée, en matière de condition d'âge, sur l'obligation scolaire et que le statut de demandeur d'emploi inoccupé impose d'être disponible sur le marché du travail.

Par définition, ces personnes sont « inoccupées » et donc pourraient être considérées comme faisant partie du groupe des NEET. Pourtant, il est sans doute abusif d'affirmer que tous les DEI sont des NEET ; ils ne sont que potentiellement des NEET. En effet, une présence parmi les DEI au moment du comptage ne signifie pas absence de sortie à l'emploi et/ou à la formation.

1.4.2.2. Dans la population inactive

L'estimation du volume de NEET est réalisée ici, faute de mieux, par déduction des volumes de personnes qui en théorie ne correspondent pas aux NEET. Selon plusieurs sources consultées, les catégories de personnes ci-dessous composent la population inactive :

- étudiants,
- élèves,
- en formation, dispensés d'inscription comme demandeurs d'emploi,
- en difficulté sociale ou familiale, dispensés d'inscription comme demandeurs d'emploi,
- autres dispensés d'inscription comme demandeurs d'emploi,
- bénéficiaire du Revenu d'Intégration Sociale,
- bénéficiaires de l'aide du CPAS,
- en interruption de carrière à temps complet,
- en crédit-temps à temps plein,
- en incapacité de travail,
- au foyer,

³⁸ Source : Onem

³⁹ L'IWEPS a publié les « Comptes de l'emploi wallons » qui permettent une analyse détaillée du marché du travail ; cependant, ces données n'ont pas été reprises ici car moins récentes que celles du Steunpunt.

- s'occupant d'autres personnes,
- rentiers,
- travailleurs bénévoles,
- autres..

Une série de situations sont possibles, et ces différentes positions ne sont pas mutuellement exclusives. La quantification des NEET devient dès lors plus difficile.

Le Steunpunt WSE estime à 292.500 le nombre de résidents wallons inactifs âgés de 15 à 24 ans (moyenne 2013). Pour estimer les volumes de catégories de personnes parmi les inactifs, préalablement à l'estimation des NEET inactifs, la principale source utilisée est le datawarehouse marché du travail et protection sociale de la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS). Cette source fournit des données selon une nomenclature des positions socio-économiques, attribuées selon une séquence ordonnée tenant compte de combinaisons de statuts.

Dans le contexte imparfait de volumes de populations difficilement comparables entre eux, la méthode retenue :

- exploite les données du datawarehouse de la BCSS (moyenne des 4 trimestres de 2012) en se focalisant sur les données relatives aux non travailleurs⁴⁰ - en lien avec l'objectif de détermination des NEET ;
- en déduit le volume de demandeurs d'emploi inoccupés (moyenne 2012), en les soustrayant, tant que faire se peut, des catégories socio-économiques disponibles ;
- recalcule une « nouvelle » population inactive (déduction faite des DEI), au sein de laquelle les NEET sont a priori présents.

→ Déduction de la population étudiante

De la population inactive il faut d'emblée retirer, pour approcher les NEET, les jeunes qui poursuivent des études.

Les statistiques de l'enseignement envisagées sont imparfaites pour atteindre cet objectif parce que la variable géographique se réfère souvent à un lieu d'enseignement et non au lieu de résidence des étudiants.

Les allocations familiales constituent une autre manière d'estimer le nombre d'étudiants en Wallonie. Selon le datawarehouse de la BCSS, il y aurait en Wallonie quelque 266.000 enfants (âgés de 15 à 24 ans) bénéficiant d'allocations familiales et n'occupant aucune autre position socio-économique, en 2012 (moyenne des 4 trimestres). Parmi eux, les 251.000 inconnus du SPE sont considérés comme une estimation⁴¹ de la population étudiante ; les 15.000 autres, connus du SPE, sont attribués dans le calcul à la population des DEI. Le droit aux allocations familiales est en effet maintenu pendant le stage d'insertion professionnelle.

→ Déduction d'autres « non NEET »

La BCSS fournit également le nombre de personnes dispensées de l'inscription comme demandeur d'emploi en raison d'une formation professionnelle. Ces personnes en formation ne font pas partie des NEET ; il y aurait en Wallonie 3.800 personnes de 15 à 24 ans dans ce cas (2012).

→ NEET potentiels dans la population inactive

Ces déductions faites, il y aurait en Wallonie environ⁴² 9.000 personnes âgées de 15 à 24 ans, dont une partie pourrait être considérées comme NEET.

40 Et hors position socio-économique « Autre », dont rien ne prouve qu'il s'agit d'inactifs. Il s'agit d'une catégorie résiduaire du processus d'attribution des positions socio-économiques de la BCSS. Une partie non quantifiée serait pourtant constituée de travailleurs (ex : frontaliers, travailleurs des institutions internationales, travailleurs hors EEE déclarés à l'OSSOM, marins, ...).

41 Probablement à la hausse toutefois, car la tranche d'âge la plus détaillée des 18-19 ans y est incluse, malgré la possibilité qu'un jeune ne poursuive pas d'études après ses 18 ans, tout en maintenant le bénéfice des allocations familiales jusqu'au mois d'août de cette année-là.

42 Les données disponibles à ce jour ne permettent pas de dire s'il s'agit d'une estimation basse ou élevée.

Pour identifier les NEET dans ce volume théorique, il faudrait connaître ceux parmi eux qui pourraient travailler et/ou étudier et/ou se former. L'IWEPS, dans le cadre de l'établissement des Comptes de l'Emploi, a identifié la catégorie des « inactifs susceptibles de travailler ». Ceux-ci incluent les bénéficiaires de mesures d'activation (Onem) ciblées sur la formation des chômeurs, par les études ou la formation professionnelle⁴³, ainsi que les personnes dispensées d'inscription au SPE pour difficultés sociales et familiales. Les données disponibles ne permettent cependant pas de réduire encore le nombre de NEET potentiels précité.

1.4.2.3. Estimation des NEET selon les données administratives

Les pages qui précèdent ont permis de quantifier approximativement les NEET wallons au départ de sources administratives. Les jeunes ne travaillant pas et ne suivant pas d'études ou de formation seraient au maximum 53.000 dans la population active inoccupée, et environ 9.000 dans la population inactive. En dépit de la différence des sources des données, et des années concernées (2014, 2012), on pourrait estimer le volume de jeunes inoccupés⁴⁴ à environ 62.000 personnes en Wallonie. Il n'en demeure pas moins des situations très contrastées en termes humains et en besoins d'accompagnement.

Cette estimation globale, bien que limitée par l'étendue de la statistique administrative, est d'un ordre de grandeur similaire à ce que révèlent les Enquêtes sur les Forces de Travail. En revanche, les parts respectives entre les NEET « chômeurs/demandeurs d'emploi » et NEET inactifs sont très différentes. Cela tient sans doute pour une large part au processus d'attribution des statuts BIT, qui explique déjà un écart important entre les taux de chômage BIT et administratif. Plus généralement les avantages et limites de chaque approche requièrent toute la prudence nécessaire dans les conclusions tirées de leur comparaison.

Les estimations pourraient être affinées d'une part, par la mise en place d'un panel en Belgique pour l'EFT, qui assurerait un meilleur recouvrement de l'échantillon d'une année à l'autre et permettrait de vérifier la fiabilité des résultats. D'autre part, on ne peut qu'encourager les efforts de concertation, et de mise en relation des données issues des différents organismes fournisseurs de statistiques au niveau belge.

En Wallonie, sur base de différentes sources administratives, **le nombre de NEET serait estimé à environ 62.000 jeunes âgés de moins de 25 ans**

1.5. Approche par les indicateurs du Programme de Réforme National (PRN)

Une autre source de données est disponible via le Programme de Réforme National (PRN). Ce programme entend mesurer l'« efficacité » de la politique de l'emploi par rapport à la politique de prévention et d'activation des chômeurs dans les pays européens. La particularité de cet indicateur est de ne plus prendre en compte la catégorie administrative des personnes à la fin d'une période mais de prendre en compte les mouvements d'une cohorte pendant un laps de temps. Cette méthode vient compléter les démarches décrites précédemment.

Un des buts du Programme est de mettre sur pied des actions pour mettre les jeunes en contact avec le marché du travail. Ces actions sont élaborées suite aux constats observés dans les différents pays européens.

Un certain nombre d'indicateurs sont mesurés afin de mieux cerner la situation des demandeurs d'emploi et, parmi ceux-ci, celle des jeunes de moins de 25 ans.

Dans le cadre de l'approche préventive, il s'agit de mesurer la proportion de chômeurs entrant dans le chômage de longue durée ainsi que ceux qui bénéficient d'un plan d'action individuel en vue d'une insertion professionnelle dans les premiers mois qui suivent leur inscription comme demandeur d'emploi.

⁴³ Ainsi que les chômeurs âgés (Onem) et les chômeurs avec complément d'entreprise avec dispense d'IDE (Onem), de facto non pertinents dans le cadre de cette étude dédiée aux jeunes.

⁴⁴ Qu'ils soient actifs inoccupés ou inactifs.

Ces indicateurs sont construits à partir d'une étude de type longitudinal qui identifie l'ensemble des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans venant s'inscrire durant une période d'un an et les suit sur une période de 4 mois.

Il s'agit donc de suivre les demandeurs d'emploi qui sont venus s'inscrire ou se réinscrire auprès du Forem (les personnes quittant le chômage pendant une période supérieure à 30 jours sont comptabilisées comme sorties du chômage). Sur base d'un identifiant unique, sont dénombrées ensuite les personnes qui sont toujours au chômage 4 mois plus tard.

De manière concrète, **le nombre de jeunes entrants mensuellement au Forem entre juillet 2012 et juin 2013 est suivi pendant 4 mois**. Après 4 mois sans mouvement de plus d'un mois, la personne est considérée comme entrant dans le chômage de longue durée. On calcule un taux qui mesure la part de personnes de moins de 25 ans qui n'ont pas bénéficié d'un nouveau départ sous la forme d'une formation, d'un accompagnement dans la recherche d'emploi, d'une expérience de travail, d'un emploi ou d'une autre mesure d'insertion. **Cet indicateur est de 14,1% pour la Wallonie pour la période 2012-2013 (14,2% chez les hommes et 14,0% chez les femmes)**, soit en moyenne mensuelle 1904 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans⁴⁵.

Les mesures prises en compte dans le cadre de ce calcul sont : l'accompagnement, les activités des maisons de l'emploi, les activités des Carrefours Emploi Formation Orientation (CEFO), les activités des cellules de reconversion, les activités des cellules pour l'emploi, les Plans Formation Insertion (PFI), les Plans de Transition Professionnelle (PTP) et la formation professionnelle.

⁴⁵ Les données sont calculées en moyenne mensuelle. Pour les jeunes, chaque mois, on prend les nouveaux entrants de moins de 25 ans et les rentrants (plus d'un mois d'absence) de moins de 25 ans et on les observe 4 mois. L'opération est réalisée sur 12 cohortes (c'est-à-dire pendant 12 mois), le total des personnes est calculé et une division par 12 est réalisée pour connaître la moyenne mensuelle

**Approche préventive chez les jeunes pour réduire le flux d'entrée dans le chômage de longue durée
Région wallonne de langue française, juillet 2012 à juin 2013 (moyenne mensuelle)**

LMP 1 à 7		Total	Hommes	Femmes
A.	Nombre de jeunes qui deviennent chômeurs au cours du mois x	13.501	7.308	6.194
B.	Nombre de jeunes qui sont toujours au chômage au mois x+4	7.074	3.858	3.217
C.	Nombre de jeunes qui deviennent chômeurs au cours du mois x et qui ont eu une action (LMP 1-7) avant le mois x+4	8.269	4.481	3.788
D.	Nombre de jeunes qui deviennent chômeurs au cours du mois x, toujours au chômage au mois x+4 et qui n'ont pas eu une action (B = D+ D')	1.904	1.038	868
E.	Nombre de jeunes qui deviennent chômeurs au cours du mois x qui sont toujours chômeurs à la fin du mois x+4 et qui ont eu une action (LMP 1-7) entre le mois x et le mois x+4	5.170	2.820	2.349
Indicateur d'output				
	Taux d'entrée dans le chômage de longue durée (B/A)	52,4%	52,8%	51,9%
Indicateur d'input				
	Taux d'effort (C/A)	61,2%	61,3%	61,2%
	Taux de non-participation (D/B)	26,9%	26,9%	27,0%
Proportion de jeunes qui deviennent chômeurs au cours du mois x, toujours au chômage au mois x+4 sans avoir bénéficié d'un nouveau départ sous la forme d'une formation, d'un accompagnement dans la recherche d'emploi, d'une expérience de travail, d'un emploi ou d'une autre mesure d'insertion				
	Indicateur de nouveau départ (D/A)	14,1%	14,2%	14,0%

Source : Programme de Réforme National – calculs : Le Forem

→ Limites méthodologiques

Une limite importante est que seules quelques mesures, essentiellement les mesures gérées par le Forem sont suivies. Toutes les mesures qui dépendent du Service Public de Wallonie ou de l'AWIPH ne sont pas, pour des raisons de non-disponibilité des données, répertoriées dans ces calculs.

Ce taux, calculé sur certaines données administratives wallonnes, ne reflète qu'une vision partielle de la notion de NEET. Cet indicateur tient fortement à la manière dont il est calculé. Avec la méthodologie actuelle, un risque réel de surévaluation de la part de NEET dans la population des demandeurs d'emploi est à prendre en compte.

C'est pourquoi, la partie suivante de l'étude va élargir le spectre d'études des mouvements des demandeurs d'emploi et tenter d'expliquer de manière plus détaillée les causes de l'absence de mouvements.

PARTIE 2 : ÉTUDE LONGITUDINALE : L'INSERTION DES JEUNES PASSÉS PAR LE FOREM APRÈS 4, 6 ET 12 MOIS

Dans la partie précédente, un exercice d'estimation du nombre de NEET potentiel se basant sur différentes sources a été réalisé. Les données issues de ces sources peuvent être qualifiées de « statiques » dans la mesure où il s'agit du nombre de jeunes qui - à un moment donné - ne sont ni au travail ni en formation ni présents dans le système éducatif. Il va de soi que la situation de ces personnes n'est pas « figée » dans le temps. Dès lors, il convient de vérifier si ces personnes n'ont pas connu un mouvement vers l'emploi, la formation ou vers une reprise d'études durant une période donnée.

Cette deuxième partie quantifie les mouvements (ou l'absence de mouvements) des jeunes demandeurs d'emploi wallons âgés de moins de 30 ans en distinguant 3 moments : 4 mois (comme le prévoit le texte de garantie pour la jeunesse), 6 mois et 12 mois après leur inscription ou réinscription au Forem.

Par la suite, seront abordés les facteurs qui pourraient expliquer le fait de ne connaître aucun mouvement.

2.1. Méthodologie

Par le biais d'une analyse univariée, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi « sans mouvement » est estimé. Afin de compléter l'information, une analyse multivariée éclaire les caractéristiques individuelles qui différencient les personnes qui restent sans mouvement.

Une cohorte a été extraite de la base de données des demandeurs d'emploi du Forem (Erasmus) pour l'année 2012 où tous les jeunes de moins de 30 ans ayant été demandeurs d'emploi au moins un jour dans l'année sont repris ; et ce qu'ils se soient inscrits au Forem pour la première fois en 2012, réinscrits en 2012 ou étaient déjà présents dans la demande d'emploi au 1^{er} janvier 2012. Précisons qu'il était nécessaire pour l'analyse de remonter à 2012 afin d'avoir le recul nécessaire au suivi de ces personnes sur une période de 12 mois après leur inscription au Forem.

Au total, **près de 200.000 jeunes demandeurs d'emploi rentrent dans ces critères** (dont 43% étaient déjà présents dans la demande d'emploi au 1^{er} janvier 2012). Parmi ces personnes, 51 % sont des hommes, 23 % âgés de moins de 21 ans et 62,1% sans expérience professionnelle.

2.2. Les jeunes demandeurs d'emploi sans mouvements

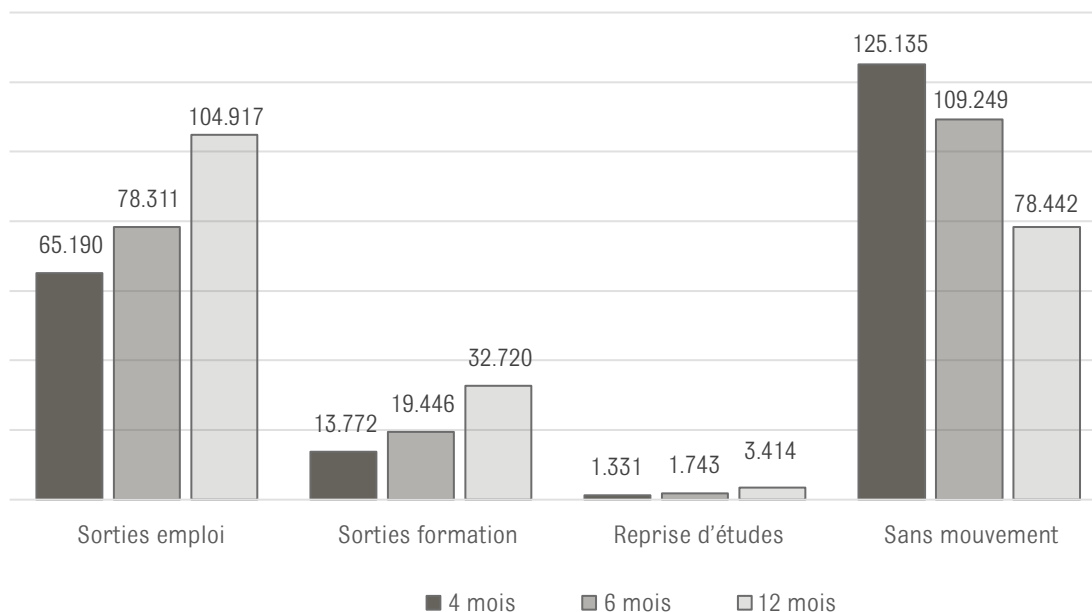
Le nombre de mouvements (à l'emploi, la formation ou pour reprise d'études) de ces personnes a été calculé 4, 6 et 12 mois après leur date d'inscription/réinscription au Forem⁴⁶. Un jeune sans mouvement pendant 4 mois signifie qu'aucune sortie parmi celles retenues dans l'analyse dans les 4 mois suivant sa date d'inscription/réinscription n'a été recensée.

Quatre mois après la date d'inscription/réinscription, plus de 125.000 demandeurs d'emploi de moins de 30 ans n'ont connu aucun mouvement, soit 62,7% de la population. À l'inverse, 65.190 jeunes ont connu l'emploi, 13.772 jeunes ont suivi une formation et 1.331 jeunes ont repris des études.

Douze mois après la date d'inscription/réinscription, plus de 78.000 ne présentaient toujours aucun mouvement (39,3% de la population). Près de 105.000 jeunes ont connu l'emploi, ne serait-ce qu'un jour, 32.720 la formation et 3.414 une reprise d'études.

⁴⁶ À partir de la date d'inscription ou de réinscription (la première dans l'année au cas où il y en ait plusieurs) et du 1^{er} janvier 2012 pour ceux déjà présents dans la demande d'emploi.

Volume de jeunes sans ou avec sortie de la demande d'emploi 4, 6 et 12 mois après la date d'inscription/réinscription en 2012



Source et calculs : Le Forem

2.3. Quels facteurs caractérisent l'absence de mouvement ?

Pour répondre à cette question, une analyse a été réalisée afin de cerner le profil des jeunes demandeurs d'emploi « sans mouvement ». Les facteurs potentiellement explicatifs retenus sont :

- l'âge ;
- le sexe ;
- le niveau d'études ;
- l'expérience professionnelle ;
- le fait d'être suivi dans le cadre du plan d'accompagnement individualisé du Forem ;
- la Direction régionale (DR) du Forem où est inscrit le demandeur d'emploi.

Une série de constats concernant les profils sans aucun mouvement vers l'emploi, la formation ou en reprise d'études peuvent être dressés :

- Il n'y a pas de différences selon le **genre** en observant 4 mois après inscription. Par contre, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à ne connaître aucun mouvement dans les 12 mois suivant leur date d'inscription/réinscription (40,7% contre 37,9%).
- Selon le **niveau d'études**, la proportion de jeunes « sans mouvement » après 4 mois varie fortement : si près de 8 jeunes DEI sur 10 (78,1%), détenteurs d'un diplôme primaire ne présentent aucun mouvement au bout de 4 mois, ce n'est le cas que de 4 sur 10 (40,7%) parmi ceux diplômés du supérieur court. Globalement, une corrélation positive peut être déduite entre le niveau d'études et les mouvements vers l'emploi et la formation.
- Concernant l'**âge**, les DEI âgés de 21 à 25 ans présentent un taux d'absence de mouvement à 4 mois (59,8%) moindre que ceux âgés de moins de 21 ans (67%) et que la tranche d'âge des 25 à 29 ans (63,3%).

- Les jeunes ayant connu une **expérience professionnelle** en 2011 sont quant à eux proportionnellement moins nombreux à n'avoir connu aucun mouvement que ceux sans expérience (46% contre 75,5% à 4 mois).
- Enfin, les jeunes **accompagnés** (ayant eu une période d'accompagnement individualisé en 2012) ont un taux d'absence de mouvement plus important que ceux sans accompagnement (73,4% contre 54,4% à 4 mois).

Ce constat peut sembler paradoxal ; l'accompagnement individualisé étant censé rapprocher les demandeurs d'emploi de l'emploi. Toutefois, il faut considérer ici le public et le délai assez court suivant l'inscription. **Pour gagner en efficacité, l'accompagnement individualisé cible prioritairement les jeunes qui risquent de connaître un parcours plus long vers l'emploi (non diplômé de l'enseignement secondaire supérieur).** Les jeunes avec un diplôme du supérieur sont vus par les conseillers du Forem, avec un léger décalage dans le temps car ils sont, par définition, plus autonomes et plus aptes à décrocher un emploi par leurs propres moyens. L'accompagnement va donc cibler en priorité des jeunes qui ont besoin d'un complément (en formation, en méthodes de recherche d'emploi, ...) pour se rapprocher d'un emploi. Le fait de retrouver l'accompagnement individualisé comme un facteur favorisant l'absence de mouvement à 4 mois montrerait plutôt que le ciblage des jeunes moins diplômés est fondé. Par ailleurs, on le verra par la suite, l'accompagnement semble montrer des effets très positifs après 12 mois.

Plus les demandeurs d'emploi considérés sont jeunes – « âgés de moins de 21 ans » –, « peu diplômés » et « inexpérimentés sur le marché du travail », plus le risque de rester « sans mouvement » pendant une période de 4 mois semble important. Par ailleurs, il apparaît que les personnes présentant ce type de profil ont aussi un risque plus élevé que la moyenne de ne présenter aucun mouvement à 6 et 12 mois.

À l'inverse, la part des DEI « sans mouvement » dont l'âge est compris entre « 21 et 24 ans », « diplômés » et « expérimentés » diminue plus fortement entre 4 et 12 mois que la moyenne.

Enfin, si comme vu précédemment la part de jeune DEI « sans mouvement » est plus importante à 4 mois auprès des personnes accompagnés que des non-accompagnés, **on observe clairement un effet positif de l'accompagnement dans le temps entre 4 et 12 mois.** Ainsi, le taux de jeunes DEI « sans mouvement » passe de 73,4% à 4 mois à 43% à 12 mois parmi ceux accompagnés, soit un recul de 30,4 points de pourcent. Il s'agit de la plus forte baisse parmi toutes les modalités envisagées. Et à l'inverse, c'est parmi les jeunes non accompagnés que cette diminution est la moins importante (- 18 points de pourcent). **En d'autres termes, il semblerait que l'accompagnement individualisé qui prend théoriquement en charge les jeunes après 4 mois pour ceux n'ayant pas le CESS, 6 mois après pour les autres, aurait un effet sur le mouvement des jeunes demandeurs d'emploi entre 4 et 12 mois après leur date d'inscription/réinscription.**

Enfin, remarquons que les taux de jeunes demandeurs d'emploi sans mouvement sont nettement plus élevés dans les Directions régionales (DR) de Mons, La Louvière, Charleroi et dans une moindre mesure Liège que dans celles de Mouscron, Nivelles, Huy, Tournai et Verviers (entre 63% et 69% contre moins de 59% pour les autres). Les DR de Nivelles, Mouscron et Tournai sont quant à elles celles où la diminution du taux de personnes « sans mouvement » entre 4 et 12 mois est la plus nette, sensiblement plus élevée que dans les DR hennuyères de Mons, La Louvière et Charleroi.

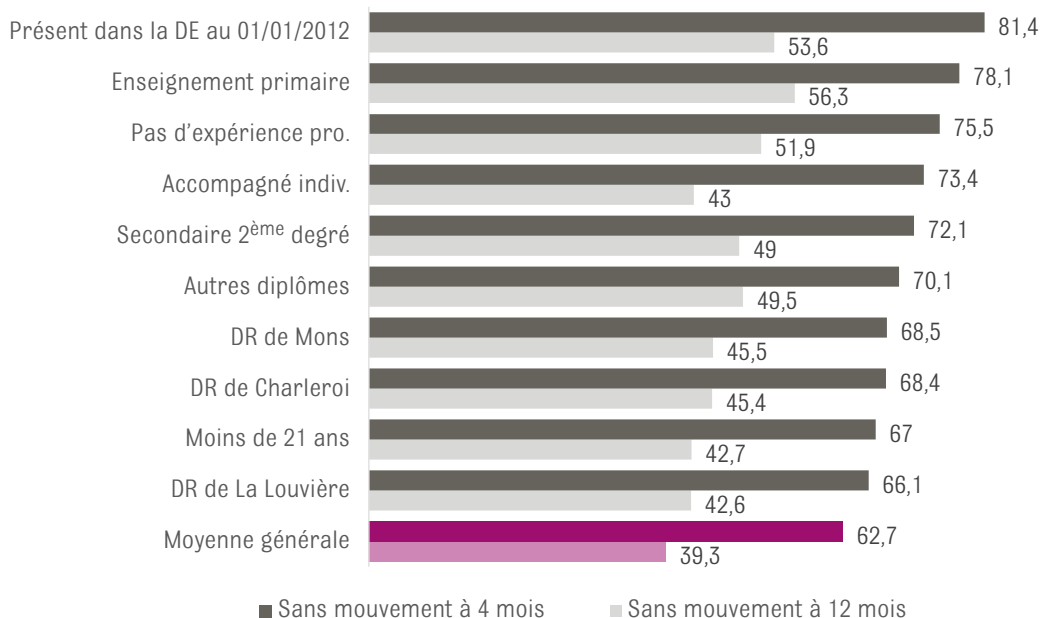
Caractéristiques des jeunes sans mouvements selon le nombre de mois considérés

	DEI «sans mouvement»	4 mois	6 mois	12 mois	Population étudiée
	Moins de 30 ans	125.135	109.249	78.442	199.501
	Moins de 30 ans %	62,7	54,7	39,3	199.501
	Inscrits ou réinscrits en 2012 %	48,7	41,2	28,6	114.185
	Inscrits au 1/01/2012 %	81,4	72,8	53,6	85.465
Sexe	Femmes	63,3	55,7	40,7	96.945
	Hommes	62,1	53,8	37,9	102.556
Études	Primaire	78,1	71,3	56,3	25.409
	Secondaire 2 ^{ème} degré	72,1	64,8	49,0	46.220
	CESS général	59,2	50,9	35,8	12.691
	CESS qualifiant	60,1	51,8	35,0	59.637
	Apprentissage	63,5	55,3	38,5	5.986
	BAC	40,7	32,1	18,9	26.039
	Master	49,4	39,2	24,6	11.465
	Autres	70,1	62,9	49,5	12.054
Âge	Moins de 21 ans	67,0	59,0	42,7	45.857
	21 - 24 ans	59,8	51,6	36,4	84.807
	25 - 29 ans	63,3	55,6	40,6	68.837
Exp. Prof.	Oui	46,0	37,8	23,0	75.804
	Non	75,5	67,7	51,9	123.846
Acc. Ind.	Oui (en 2012)	73,4	63,8	43,0	86.790
	Non (en 2012)	54,4	47,7	36,4	112.860
Direction Régionale	01 Mouscron	53,3	43,9	28,7	4.091
	02 Tournai	58,1	49,3	33,0	12.883
	03 Mons	68,5	61,1	45,5	16.723
	04 La Louvière	66,1	58,4	42,6	18.203
	05 Charleroi	68,4	61,0	45,4	33.101
	06 Nivelles	56,8	47,8	32,3	16.269
	07 Namur	60,6	51,9	35,7	22.647
	08 Arlon	60,5	52,7	38,4	13.640
	09 Huy	57,5	49,5	34,0	8.771
	10 Liège	63,2	55,4	40,4	40.976
	11 Verviers	58,3	50,8	36,4	12.165

Source et calculs : Le Forem

Le graphique suivant reprend les 10 premières modalités des variables considérées ayant les plus hauts taux de personnes sans mouvements à 4 et 12 mois.

Les 10 sous-groupes présentant les plus hauts taux de « sans mouvement » à 4 et 12 mois



Source et calculs : Le Forem

L'analyse des données après 4 mois montre que 46.160 jeunes n'ont présenté aucun mouvement administratif et n'ont pas fait l'objet d'une mesure d'accompagnement individualisé. Parmi ces jeunes, 4.433 sont des demandeurs d'emploi libres et 6.253 sont des demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement à la demande d'un CPAS. Ces jeunes ne font pas partie de la cible initiale de l'accompagnement individualisé. Or, leur chiffre est en progression depuis 2014 et risque d'augmenter à la suite des dernières évolutions législatives sur la fin du droit aux allocations de chômage pour des jeunes n'ayant pas connu suffisamment de périodes de travail avant 30 ans. En conséquence, ce public ne devrait-il pas être pris en compte par les mesures prises dans le cadre de la garantie pour la jeunesse ?

2.4. Les mouvements à l'emploi, la formation ou en reprise d'études

Le tableau qui suit présente la part de jeunes demandeurs d'emploi, ventilée par la même série de modalités que précédemment, ayant connu au moins une sortie à l'emploi, à la formation ou en reprise d'études dans les 12 mois suivants la date d'inscription/réinscription.

Globalement, plus d'un jeune demandeur d'emploi sur deux a connu l'emploi dans l'année suivant la date d'inscription/réinscription (52,6%), 16,4% la formation et 1,7% une reprise d'études.

- Les jeunes déjà présents dans la demande d'emploi le 1^{er} janvier 2012 connaissent moins de sorties à l'emploi et à la formation que ceux s'inscrivant ou se réinscrivant dans l'année (37,9% contre 63,5% pour l'emploi ; 14,6 contre 17,7% pour la formation).
- S'il apparaît que les hommes sortent un peu plus à l'emploi que les femmes (51,4% contre 53,6%), ils vont par contre proportionnellement plus en formation (18,5% contre 14,2%).
- Au niveau de l'âge, c'est auprès des DEI âgés de 21 à 24 ans que le taux de sortie à l'emploi est le plus élevé (56,1% contre respectivement 50,8% pour 25 à 29 ans et 48,6% chez les moins de 21 ans).

- Plus le niveau d'études est élevé plus la proportion de jeunes sortant à l'emploi est importante. Ainsi, si seul un tiers des jeunes ayant au maximum un diplôme primaire ont connu l'emploi dans l'année suivant leur date d'inscription/réinscription, c'est le cas de plus de trois quarts des bacheliers et 70 % des diplômés de Master. Bien que les variations en fonction du niveau de diplôme sont moins marquées pour les sorties à la formation, on notera tout de même le fort taux de sortie à la formation des personnes ayant un diplôme de type « autres » (22,6 %) (Il s'agit de diplôme sans équivalence avec les diplômes délivrés par la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces diplômes concernent souvent des étrangers extra-européens).
- Les jeunes expérimentés suite à un emploi durant l'année 2011 connaissent, logiquement, nettement plus l'emploi que ceux dont ce n'est pas le cas (67,5 % contre 43,5 %).

Enfin, les jeunes DEI non-accompagnés par le Forem trouvent proportionnellement plus un travail durant l'année suivant leur inscription/réinscription que ceux étant suivis. Par contre ces derniers se forment nettement plus que les personnes non-accompagnés (19,2 % contre 14,2 %). **Soulignons néanmoins que c'est parmi les jeunes demandeurs d'emploi accompagnés que l'augmentation des taux de sortie à l'emploi, la formation et la reprise d'études entre 4 et 12 mois est la plus importante (multipliée respectivement par 2,1 ; 3,1 et 4,8).**

Des disparités apparaissent entre les Directions régionales du Forem quant aux taux de sortie à l'emploi et à la formation dans l'année suivant la date d'inscription/réinscription. Si le taux de sortie à l'emploi à 12 mois dépasse les 60 % dans les DR de Mouscron et Nivelles, il est de moins de 46 % dans celles de Charleroi et Mons. Concernant la formation, les jeunes demandeurs d'emploi de Mouscron sont ceux qui se forment le plus (20,6 %), suivis de ceux de Tournai et d'Arlon alors que ceux de Nivelles sont ceux qui se forment le moins (13,1 %) avec ceux de La Louvière (14,7 %).

Un bref retour sur les sorties pour reprise d'études met en exergue que ce sont les femmes, les titulaires d'un CESS, les DEI âgés de 25 à 29 ans et les jeunes ayant connu une expérience professionnelle en 2011 qui proportionnellement reprennent le plus le chemin des études.

Les demandeurs d'emploi âgés de 21 à 25 ans, diplômés, expérimentés professionnellement présentent donc les plus hauts taux de sortie à l'emploi dans l'année suivant leur date d'inscription/réinscription en 2012.

Pour la formation, ce sont les hommes, les « autres » diplômés, (souvent ayant un diplôme étranger non reconnu en Belgique), ceux accompagnés par le Forem et ceux âgés de moins de 21 ans qui sortent le plus en formation.

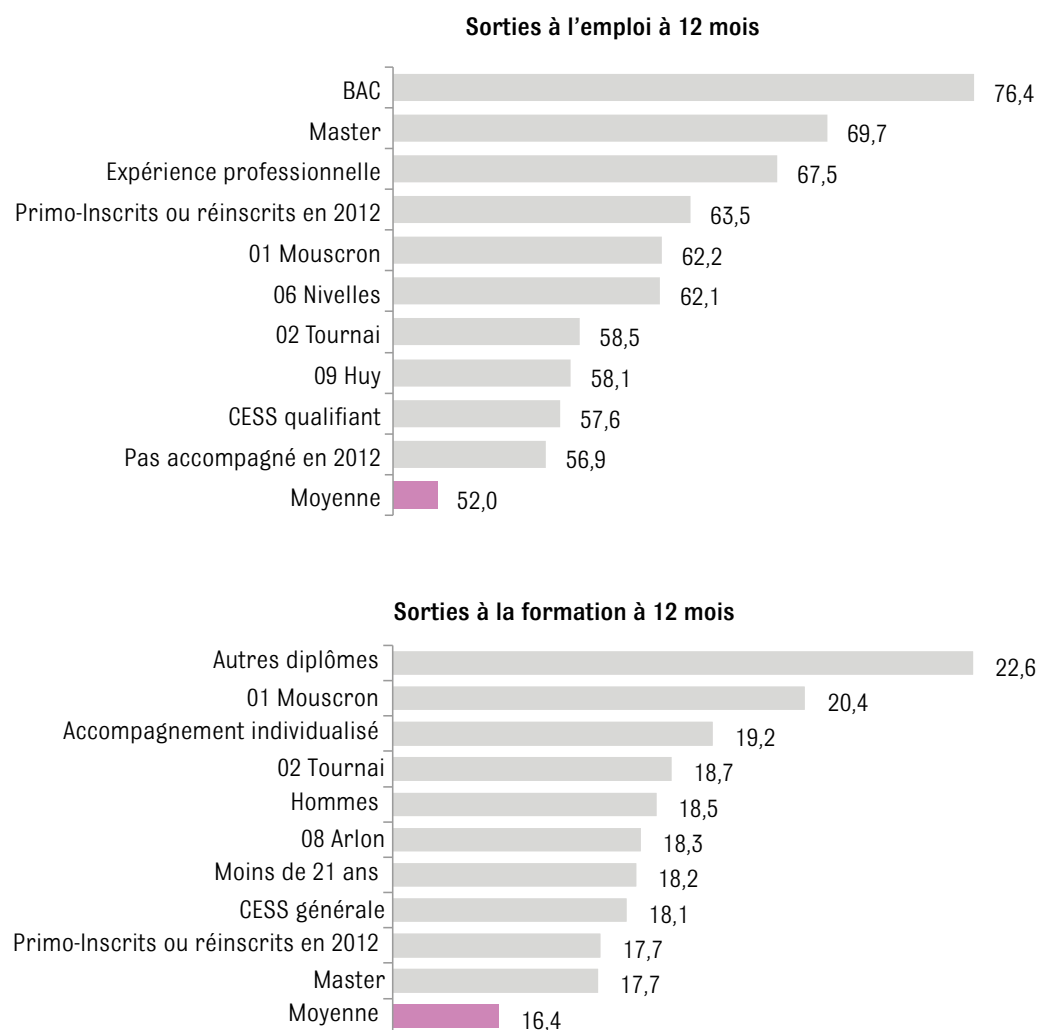
Caractéristiques des jeunes ayant connu un mouvement vers l'emploi, la formation, la reprise d'études ou pour absence de paiement d'allocations de chômage

	Sorties à 12 mois	Emploi	Formation	Reprise études	Population étudiée
	Moins de 30 ans	104.917	32.720	3.414	199.501
	Moins de 30 ans %	52,6	16,4	1,7	199.501
	Inscrits ou réinscrits en 2012 %	63,5	17,7	2,0	114.185
	Inscrits au 1/01/2012 %	37,9	14,6	1,4	85.465
Sexe	Femmes	51,4	14,2	2,1	96.945
	Hommes	53,6	18,5	1,3	102.556
Études	Primaire	33,7	15,6	1,4	25.409
	Secondaire 2e degré	42,0	15,6	2,0	46.220
	CESS général	54,8	18,1	2,6	12.691
	CESS qualifiant	57,6	17,0	2,0	59.637
	Apprentissage	56,2	14,6	1,1	5.986
	BAC	76,4	13,3	1,4	26.039
	Master	69,7	17,7	1,3	11.465
	Autres	35,8	22,6	0,6	12.054
Âge	Moins de 21 ans	48,6	18,2	0,8	45.857
	21 - 24 ans	56,1	16,2	1,8	84.807
	25 - 29 ans	50,8	15,5	2,3	68.837
Exp. Prof.	Oui	67,5	15,4	2,2	75.804
	Non	43,4	17,0	1,4	123.846
Acc. Ind.	Oui	46,8	19,2	1,5	86.790
	Non	56,9	14,2	1,8	112.860
Direction Régionale	01 Mouscron	62,2	20,4	1,0	4.091
	02 Tournai	58,5	18,7	1,7	12.883
	03 Mons	44,9	16,4	2,2	16.723
	04 La Louvière	49,6	14,7	1,7	18.203
	05 Charleroi	45,8	16,1	1,7	33.101
	06 Nivelles	62,1	13,1	1,3	16.269
	07 Namur	56,4	17,6	1,6	22.647
	08 Arlon	53,6	18,3	1,4	13.640
	09 Huy	58,1	17,3	1,9	8.771
	10 Liège	51,3	15,9	2,1	40.976
	11 Verviers	55,8	16,9	1,0	12.165

Source et calculs : Le Forem

Le graphique suivant indique les 10 sous-catégories sortant le plus à l'emploi d'une part, à la formation et, d'autre part, dans les 12 mois suivant la date d'inscription/réinscription.

Les 10 sous-groupes présentant les plus hauts taux de sortie à l'emploi et à la formation à 12 mois



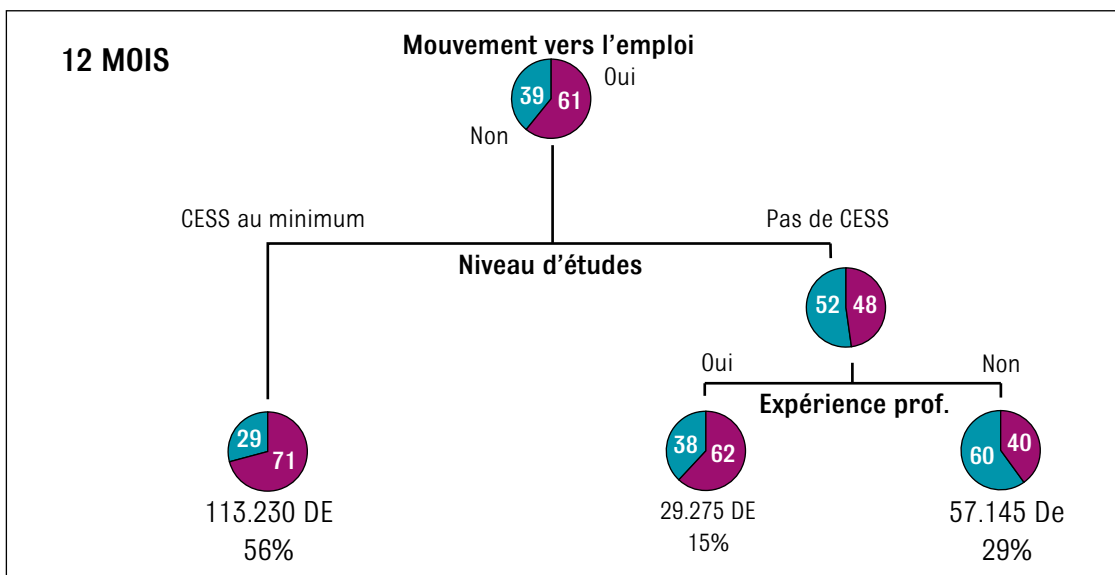
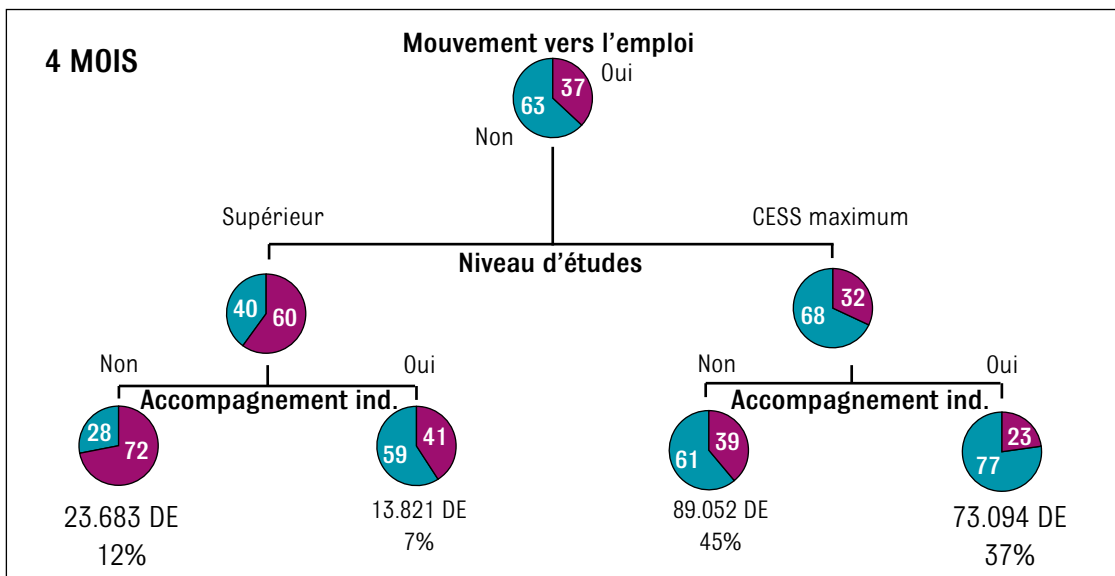
Source et calculs : Le Forem

Pour compléter ces tris à plat, une étude multivariée utilisant un arbre de décision fait ressortir les caractéristiques individuelles des demandeurs d'emploi qui décrivent le plus le fait de rester sans mouvement. D'autre part, cette méthode permet de déterminer la combinaison de caractéristiques individuelles qui mène à un plus fort taux d'absence de mouvement à 4 ou 12 mois. **L'arbre de décision segmente la population en fonction d'un critère (ici, les mouvements à l'emploi à 4 et 12 mois). À chaque niveau de l'arbre, la population est répartie en fonction du facteur le plus discriminant.**

Dans les 4 mois suivant la date d'inscription/réinscription, c'est le **niveau d'études** distinguant les diplômés du supérieur aux autres types d'études qui segmente le mieux les demandeurs d'emploi quant à leurs mouvements vers l'emploi. Ainsi, si en moyenne le taux de jeunes « sans mouvement » est de 63 %, il n'est plus que de 40 % auprès des diplômés du supérieur contre 68 % pour les autres niveaux d'études (CESS maximum).

La deuxième variable qui segmente le mieux les jeunes demandeurs d'emploi en termes de mouvement vers l'emploi est le fait **d'avoir été ou non accompagné par le Forem**. Ainsi les jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas de diplôme de l'enseignement du supérieur et qui ont été accompagnés forment le sous-groupe le plus immobile avec un taux de jeunes sans mouvement de 77% (contre 63% en moyenne). À l'inverse, c'est parmi les diplômés du supérieur n'ayant pas été accompagnés que le taux de jeunes sans mouvement est le plus faible (28% contre 63%). Ceci pourrait paraître étonnant mais s'explique par le fait que le Forem cible en priorité endéans les 4 mois, les demandeurs d'emploi les moins diplômés et les plus éloignés de l'emploi pour l'accompagnement individualisé. 73.094 jeunes demandeurs d'emploi, soit 37% de la cohorte globale, se retrouvent dans le sous-groupe le moins « mobile » vers l'emploi.

Arbre de décision - Mouvement vers l'emploi à 4 et 12 mois



Source et calculs : Le Forem

Dans les 12 mois suivant la date d'inscription/réinscription, c'est encore le **niveau d'études** qui partage le mieux les demandeurs d'emploi quant à leur mouvement vers l'emploi à ceci près que l'arbre de décision distingue ici les jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas leur CESS aux autres. Parmi ceux-ci, la deuxième variable en ordre d'importance expliquant les différences de taux de sans mouvement est l'**expérience professionnelle** et non plus l'accompagnement individualisé comme à 4 mois.

Ainsi les jeunes demandeurs d'emploi n'ayant pas le CESS et aucune expérience professionnelle ont un taux d'absence de mouvement de 60 % contre 39 % en moyenne (57.145 demandeurs d'emploi, soit 29 % de la cohorte totale).

PARTIE 3 : QUELLES SONT LES CAUSES D'ÉLOIGNEMENT DE L'EMPLOI DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI WALLON ?

Au printemps 2014, le Forem a réalisé une enquête auprès des conseillers-référents pour connaître l'estimation de l'éloignement à l'emploi des demandeurs d'emploi suivis par le Forem. Les constats dégagés lors de cette enquête ont été déclinés pour les 18-25 ans.

3.1. Méthodologie

Les résultats développés dans ce chapitre sont issus d'une enquête menée auprès des conseillers-référents du Forem qui avait pour but de connaître les causes d'éloignement de l'emploi des demandeurs d'emploi.

3.1.1. Contexte de l'enquête

La thématique des personnes éloignées de l'emploi a déjà été traitée par le service d'analyse du marché de l'emploi et de la formation, notamment via l'analyse d'une enquête effectuée auprès des opérateurs de formation et plus récemment via une analyse des parcours des personnes inoccupées depuis plus de deux ans et des offres d'emploi accessibles aux personnes peu qualifiées⁴⁷.

3.1.2. Administration du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré dans un format électronique. Le mode de questionnement est indirect : ce sont les conseillers-référents qui doivent, après un entretien, répondre à des questions concernant l'éloignement à l'emploi des demandeurs d'emploi qu'ils ont reçus. Les conseillers ont comme consigne de remplir un questionnaire pour les dix premières personnes qu'ils ont vu dans la semaine de référence. Il a été demandé au conseiller de n'effectuer aucune sélection parmi les demandeurs d'emploi vus pendant cette période de temps pour éviter un biais de sélection et nuire à la représentativité de l'échantillonnage.

Ce questionnaire a été pré-testé en décembre et en mars puis rempli par les conseillers-référents du 21 avril au 9 mai 2014.

3.1.3. Composition de l'échantillon

Parmi les 2.830 questionnaires remplis par les conseillers-référents, 716 concernent des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans – soit 24,1%, ce qui correspond à la proportion de jeunes dans la population des demandeurs d'emploi.

Les répartitions par genre (49,8% de femmes) et par niveau d'études « épousent » également les tendances constatées au niveau de la population des demandeurs d'emploi. Au niveau de la répartition par direction régionale du Forem, Charleroi, Nivelles, La Louvière et Liège sont sous-représentés tandis que Mouscron, Huy, Namur, Arlon et Mons sont surreprésentés.

47 Le Forem, Étude exploratoire sur les opportunités d'insertion pour le public éloigné de l'emploi. Deuxième phase : parcours et secteurs d'insertion, juillet 2010.

3.2. Degré d'éloignement à l'emploi

Les conseillers-référents ont dû se prononcer, en fin de questionnaire quant à leur perception de l'éloignement à l'emploi des personnes devant.

3.2.1. Selon les conseillers

40,1% des conseillers-référents ont répondu positivement à cette question (contre 41,0% toutes catégories d'âge confondues). Alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'une population jeune ait moins de freins à l'emploi, cela ne semble pas être le cas. Les résultats diffèrent en fonction du genre, les hommes étant considérés comme plus éloignés de l'emploi que les femmes (43,1% contre 37,1%).

Les résultats varient également d'une sous-région à l'autre. La DR de Liège obtient le taux le plus élevé de personnes éloignées de l'emploi avec 53,2%. Suivent les DR Namur (48,4%), Arlon (47,1%), Huy (45,3%) et Charleroi (43,9%). A l'inverse, les DR de Mons (18,2%) et Nivelles (16,7%) semblent détenir les taux les moins élevés de jeunes éloignées de l'emploi.

La comparaison avec les deux principaux critères retenus traditionnellement comme mesure d'éloignement à l'emploi à savoir un diplôme inférieur au certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) et/ou une durée d'inoccupation supérieure à deux ans montre une même différence entre hommes et femmes. La moyenne wallonne des personnes éloignées de l'emploi selon les critères du niveau d'études et de la durée d'inoccupation est de 50,0% (contre 64,4% toutes catégories d'âge confondues). Ce score est supérieur à l'avis des conseillers-référents du Forem.

Selon les conseillers-référents, 40,1% des jeunes demandeurs d'emploi sont éloignés de l'emploi. Ce résultat est légèrement inférieur à l'ensemble des catégories d'âge (41,0%) et largement inférieur aux critères administratif d'éloignement à l'emploi pour les personnes de moins de 25 ans (50,0%)

Genre	Le DE est-il éloigné ?		2 ans d'inoccupation et/ou pas de CESS	
	Oui	%	Oui	%
Femme	352	37,1%	10.992	46,3%
Homme	364	43,1%	15.025	53,1%
Total général	716	40,1%	26.017	50,0%

Sources et calculs : Le Forem

Il convient toutefois de rappeler ici que, comme l'a montré une étude de l'AMEF sur les personnes éloignées de l'emploi⁴⁸, il est tout à fait possible d'être inoccupé depuis plus de 2 ans et de connaître des périodes régulières d'emploi. De plus, se baser sur des critères administratifs engendre forcément des différences d'appréciation par rapport à l'avis des conseillers-référents. Or, c'est cette dimension qualitative qui était davantage recherchée dans cette étude.

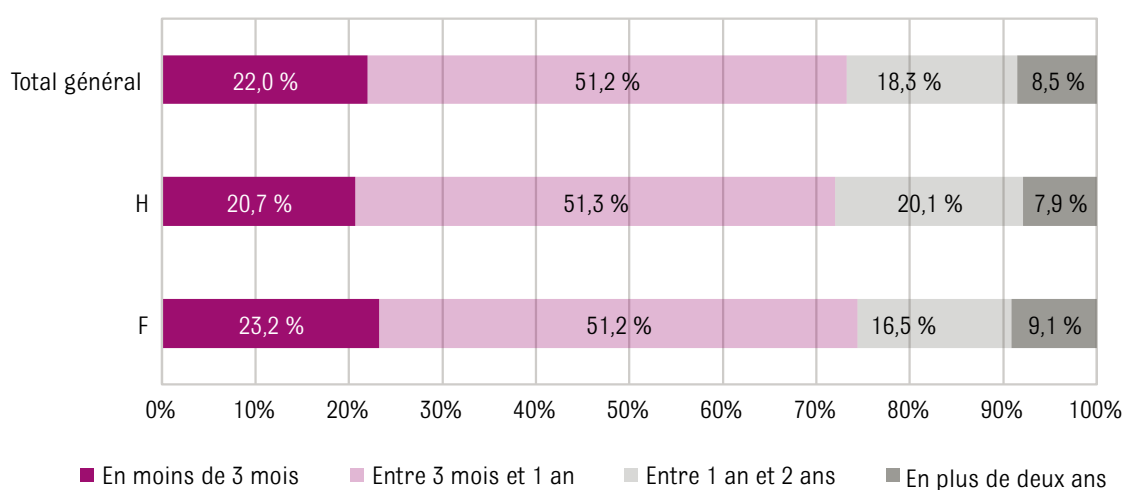
48 Le Forem, Étude exploratoire sur les opportunités d'insertion pour le public éloigné de l'emploi. Deuxième phase : parcours et secteurs d'insertion, juillet 2010, pp. 30-40.

3.2.2. Délai de mise à l'emploi

Il a été demandé aux conseillers référents d'évaluer le délai de mise à l'emploi de chaque demandeur d'emploi rencontré dans le cadre de l'enquête. Quatre modalités temporelles étaient proposées (voir graphique ci-contre).

La réponse la plus souvent citée renvoie à un délai compris « entre 3 mois et 1 an » (la moitié des cas, en moyenne) qui est la balise moyenne théorique interprétée comme point de repère par les conseillers pour contextualiser un plan d'actions. On note toutefois que, dans plus d'un cas sur cinq (22,0%), le demandeur peut atteindre l'emploi en moins de 3 mois. 18,3% des jeunes demandeurs d'emploi peuvent atteindre l'emploi entre un et deux ans selon les conseillers. La modalité « emploi en plus de deux ans » concerne moins d'un jeune demandeur d'emploi sur dix.

Répartition des demandeurs d'emploi selon la perception du délai d'insertion et le genre



Sources et calculs : Le Forem

La catégorie des délais les plus longs d'insertion, selon les conseillers se retrouve plus fréquemment dans les DR de Liège, Huy et Namur. La catégorie des délais les plus courts se trouveraient à Mouscron, Nivelles et Arlon. Les DR de Mons, Nivelles et de Tournai sont celles qui ont le plus souvent mentionné la valeur « entre 3 mois et 1 an ». Rappelons que les provinces visées en priorité par la Garantie pour la jeunesse sont celles de Liège et de Hainaut.

3.3. Les facteurs d'éloignement à l'emploi

19 items d'« éloignement à l'emploi » des demandeurs d'emploi, regroupés en 3 catégories, étaient proposés aux conseillers-référents.

■ La situation personnelle qui reprend surtout des éléments de contexte, externes ou exogènes :

1. la situation matérielle et financière,
2. la situation familiale,
3. la santé physique,
4. la santé mentale,
5. le retard intellectuel,
6. les assuétudes,
7. les problèmes judiciaires,
8. le logement,

- 9. les études, diplômes, formations, ...,
- 10. la disponibilité (garde d'enfants, horaires, ...)

Les deux autres catégories englobent davantage des éléments relatifs aux compétences des demandeurs d'emploi, des éléments internes ou endogènes.

■ Les compétences et aptitudes :

- 11. les compétences de base (Lire, écrire, calculer, expression française),
- 12. l'expérience professionnelle,
- 13. les compétences sociales transversales (se lever, s'habiller, dire bonjour, ...)

■ La recherche d'emploi :

- 14. méthodes et outils de recherche d'emploi – connaissance du marché,
- 15. les difficultés de présentation (en lien avec le métier recherché),
- 16. la mobilité (physique et psychologique),
- 17. les aides à l'emploi,
- 18. l'énergie dans la mise en œuvre du plan d'actions,
- 19. l'attitude vis-à-vis du conseiller.

3.3.1. Scores d'éloignement à l'emploi

Pour chaque frein, les conseillers-référents étaient invités à donner un score d'intensité de 1 à 5. Il a donc été possible de calculer pour chaque personne de l'échantillon le nombre de freins à l'emploi, un score global d'éloignement en additionnant le score d'intensité de chaque frein et également le nombre de freins avec un score de 5 – considérés comme totalement bloquants.

En moyenne, en Wallonie, les jeunes demandeurs d'emploi connaissent 2,5 facteurs qui freinent leur accès à l'emploi (sur 19 possibles), leur score moyen d'éloignement à l'emploi est de 7,7 (pour un maximum possible de 95) et ils ont 0,4 freins complètement bloquants (avec un score d'intensité de 5). Ces scores sont très proches des résultats pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

Nombre moyen de freins, score moyen d'éloignement et moyenne de freins avec une intensité de 5 par genre

Genre	Nombre questionnaires	Nombre moyen de freins	Moyenne scores freins	Moyenne de freins intensité 5
Femme	352	7,5	2,5	0,4
Homme	364	7,9	2,6	0,3
Total	716	7,7	2,5	0,4

Sources et calculs : Le Forem

Les différences de résultats entre les hommes et les femmes sont peu élevées. Signalons néanmoins que les hommes obtiennent un nombre moyen de freins légèrement plus élevé que celui des femmes (7,9 contre 7,5 freins en moyenne).

Au niveau territorial, les Directions régionales de Liège et Charleroi obtiennent systématiquement les résultats les plus élevés pour les trois indicateurs.

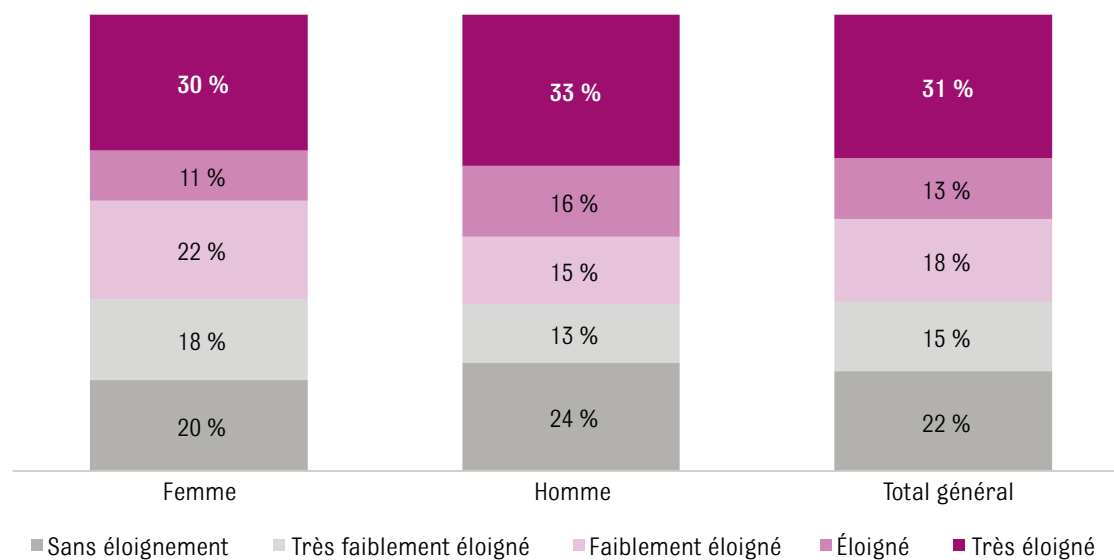
Une autre manière de mesurer le degré d'éloignement à l'emploi est de déterminer des classes de demandeurs d'emploi en fonction de leur score global d'éloignement pour tous les items proposés. Le score des demandeurs

wallons varie de 0 (aucun frein) à 43 pour la personne la plus éloignée de l'emploi. Le score moyen est, comme nous l'avons indiqué plus haut de 7,7.

Ce score permet de déterminer cinq classes. La première reprend les personnes dont le score est nul (sans éloignement à l'emploi). Les autres classes sont réparties selon les quartiles de la distribution des scores. La classe « très faiblement éloigné » reprend les scores de 1 à 3. La seconde classe recouvre les scores allant de 4 à 6 et représente les demandeurs d'emploi « faiblement éloignés ». La classe des « éloignés » de l'emploi compte les demandeurs d'emploi avec un score de 7 à 12 et les « très éloignés » de 13 à 43.

Les cinq classes sont réparties de manières inégales selon le genre. La classe des personnes très éloignés est plus représentée chez les hommes (33% contre 30% pour les femmes). Toutefois, la classe des personnes sans éloignement à l'emploi est également plus présente chez les hommes (24% contre 20% chez les femmes). Les classes intermédiaires sont plus importantes auprès des jeunes femmes.

Répartitions des 5 classes d'éloignement à l'emploi par genre



Sources et calculs : Le Forem

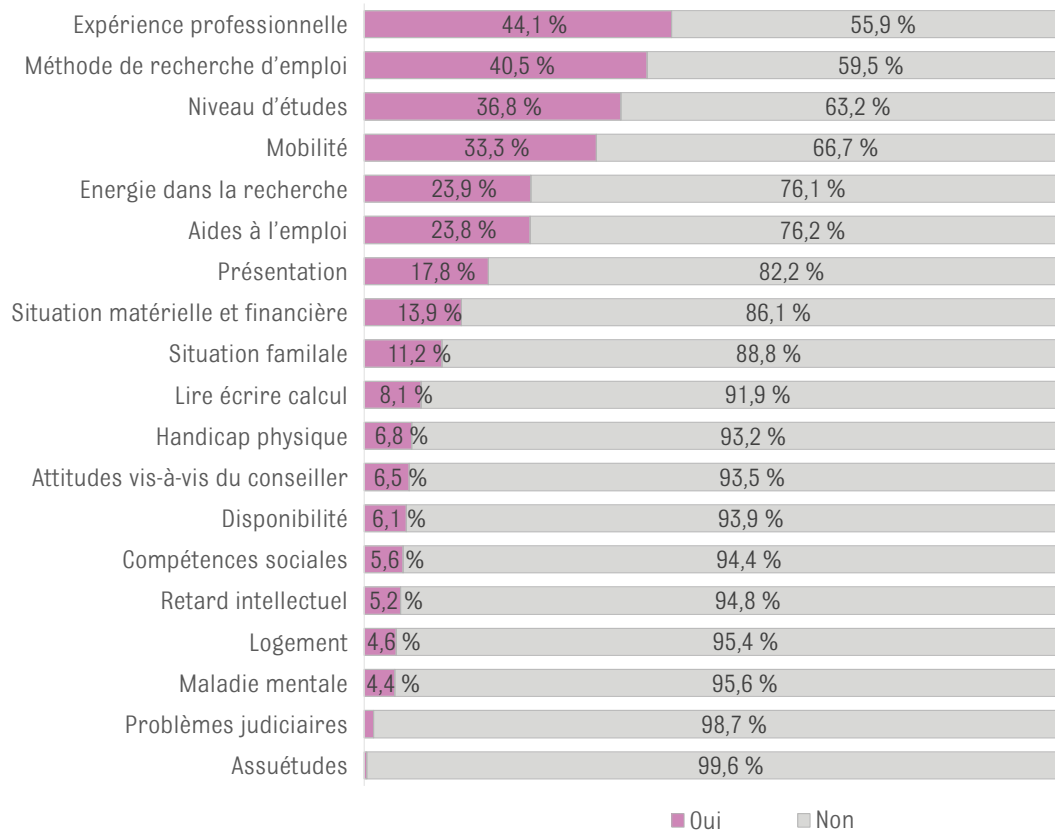
3.3.2. Les facteurs les plus cités

Les facteurs d'éloignement à l'emploi les plus souvent cités pour les moins de 25 ans sont le manque d'expérience professionnelle (dans 44,1% des cas), les lacunes en méthode de recherche d'emploi (40,5%), le niveau d'études insuffisant (36,8%) et le manque de mobilité (33,3%).

Ces facteurs sont les mêmes que pour l'ensemble des demandeurs d'emploi mais dans des proportions plus fortes chez les jeunes. L'énergie dans la recherche d'emploi et le fait de ne pas disposer d'aides à l'emploi sont également plus souvent cités chez les jeunes. Les facteurs d'éloignement de l'emploi des jeunes semblent, selon les conseillers-référents, moins nombreux mais plus marqués.

Il est intéressant de noter que, d'une part, les facteurs les plus souvent cités sont davantage des facteurs « internes » liés aux compétences du demandeurs d'emploi et que, d'autre part, ce sont des dimensions (l'expérience via les stages, les méthodes de recherche d'emploi, le niveau d'études, la mobilité) sur lesquelles le Forem travaille depuis plusieurs années.

Facteurs identifiés comme freins par les conseillers-référents



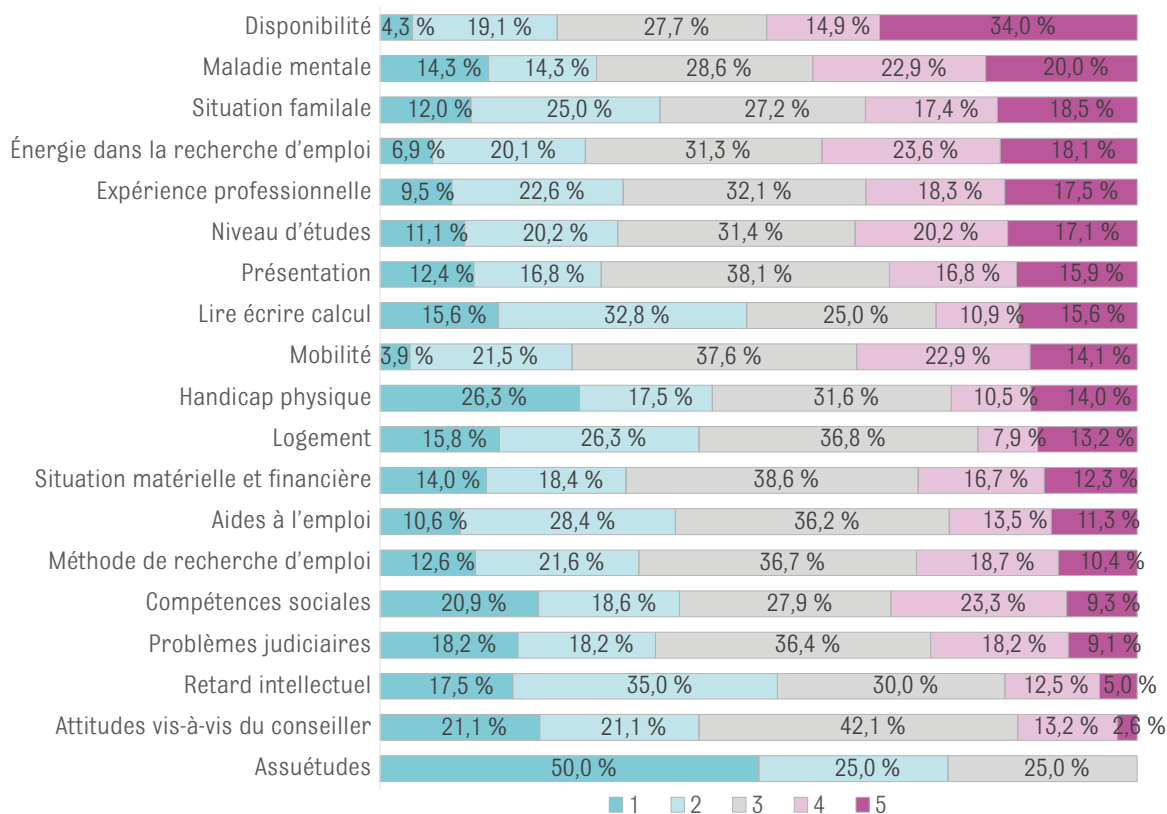
Sources et calculs : Le Forem

Les facteurs « externes » sont, en général, moins souvent cités par les conseillers. Toutefois, ces derniers, quand ils sont cités comme frein, ont souvent un score d'intensité plus important.

Le graphique qui suit permet de remarquer quel score d'éloignement (1 étant un très faible éloignement et 5 représentant un facteur complètement bloquant) ont obtenu les différents facteurs.

On peut constater que la cotation médiane (3 sur l'échelle de Likert) est la plus souvent citée. La moyenne des scores par facteur tourne également autour de 3. Deux exceptions à ce constat. Tout d'abord, le manque de disponibilité semble particulièrement bloquant. Cela n'est pas le cas pour l'ensemble des demandeurs d'emploi. Il est donc important que le jeune soit prêt à aller rapidement à l'emploi.

Score d'intensité des freins par facteur



Sources et calculs : Le Forem

3.4. Corrélation entre les facteurs d'éloignement

Un demandeur d'emploi présente souvent plus d'un facteur d'éloignement à l'emploi si l'on en croit les conseillers-référents. De plus, la littérature montre que le fait d'être éloigné de l'emploi renforce l'éloignement en développant certains freins et en accentuant d'autres⁴⁹. Une question subsiste :

Existe-t-il des familles de freins qui seraient corrélés entre eux ?

Cette analyse a été menée pour l'ensemble des répondants à l'enquête, pour garantir un échantillon plus représentatif de chaque facteur freinant. Certaines tendances observées globalement sont davantage représentées dans le public des jeunes.

Une matrice des corrélations puis une analyse en composante principale a permis de dégager trois grandes familles de freins et un frein qui n'est corrélé avec aucun autre (les aides à l'emploi) (voir schéma suivant).

La première grande famille de facteurs d'éloignement concernait des « facteurs externes » et reprend des facteurs relatifs à la situation personnelle du demandeur d'emploi : le logement, la situation familiale, la disponibilité, les problèmes judiciaires et la situation matérielle et financière.

La deuxième famille de facteurs d'éloignement implique plutôt des facteurs dits « internes » et relatifs aux compétences et attitudes du demandeur d'emploi : les outils de recherche d'emploi, la présentation, l'énergie dans la recherche d'emploi, les compétences sociales de base, le niveau d'études, le retard intellectuel, les compétences de base (lire, écrire, calculer), l'expérience professionnelle, l'attitude vis-à-vis du conseiller.

49 Conseil d'Orientation pour l'emploi, L'éloignement durable du marché de l'emploi, 2014, p.65-79.

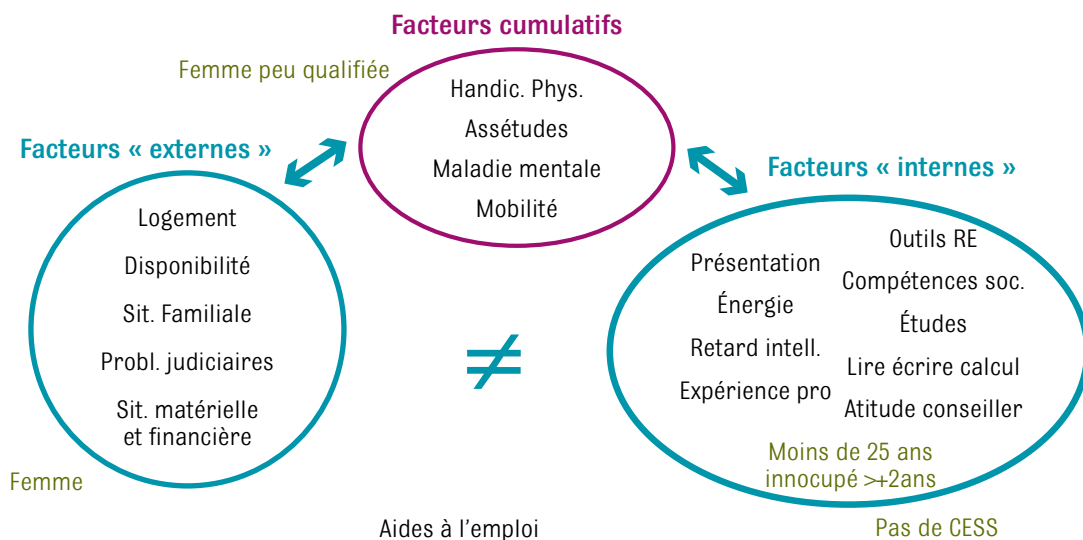
Ces deux familles de facteurs ne sont pas corrélées significativement entre elles. Néanmoins, il existe une troisième famille de facteurs dits « cumulatifs » reprenant le handicap physique, les assuétudes, la maladie mentale et la mobilité. Cette famille est corrélée avec les deux autres, ce qui signifie que si un demandeur d'emploi présente un de ces facteurs, il aura tendance à cumuler les facteurs externes et internes. Si cela se comprend aisément pour le handicap physique, les assuétudes et la maladie mentale⁵⁰, il est plus surprenant de retrouver la mobilité dans les facteurs cumulatifs. Les problèmes de mobilité seraient-ils révélateurs de difficultés familiales, financières... et de difficultés liées à un manque de compétences ? S'agit-il également d'un facteur à améliorer en priorité pour faciliter la mise à l'emploi ?

Dans un second temps, les trois grandes familles de facteurs (internes, externes, cumulatifs) ont été insérées dans une analyse en composante principale pour décrire la population étudiée. Il en ressort que les personnes avec des facteurs « externes » d'éloignement sont davantage des femmes. Cela rejoint d'autres constats sur le risque de pauvreté des femmes seules. Le nombre de familles monoparentales est en augmentation depuis les années soixante. En 2011, on comptait 9,3% de ménages monoparentaux en Belgique (11,7% en Wallonie et 10,8% à Bruxelles). Près de 83% d'entre eux ont à leur tête une femme (84% en Wallonie et 87% à Bruxelles).

Les demandeurs d'emploi avec des facteurs « internes » d'éloignement sont plutôt des personnes faiblement diplômées (ne disposant pas du certificat d'enseignement secondaire supérieur) et/ou inoccupées depuis plus de 2 ans. Une partie des lacunes peuvent être prises en charge par un service public de l'emploi comme le Forem : méthodes de recherche d'emploi, présentation, énergie dans la recherche d'emploi, compétences sociales, ... Néanmoins, les conseillers référents constatent encore trop souvent que le jeune demandeur d'emploi aborde le marché du travail avec un niveau d'études insuffisant, voire des lacunes importantes dans des savoirs de base (lire, écrire et calculer). Ces problèmes doivent être appréhendés en amont de l'entrée sur le marché du travail, notamment par l'enseignement.

Par ailleurs, les femmes peu qualifiées (pas de CESS) sont surreprésentées parmi les personnes ayant un ou plusieurs facteurs cumulatifs.

Corrélation entre les facteurs – schéma récapitulatif



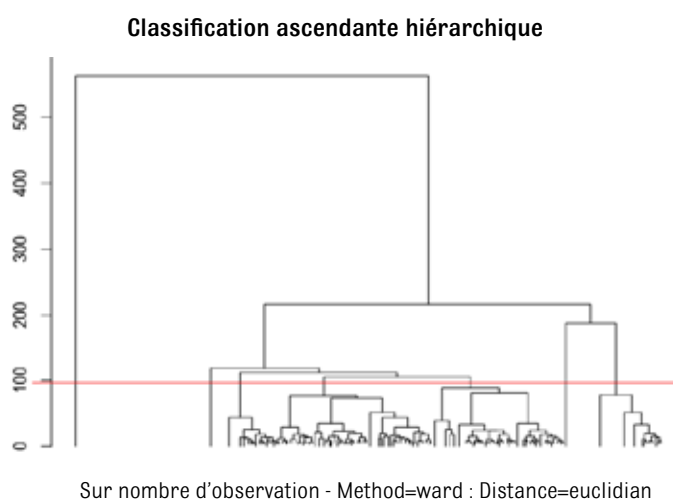
Sources et calculs : Le Forem

⁵⁰ Il semble important de citer à ce titre les travaux de Ginette Herman et David Bourguignon sur les effets du chômage de longue durée sur la santé mentale des demandeurs d'emploi : G. HERMAN ET D. BOURGUIGNON, Les politiques d'emploi à la lumière de la santé mentale des chômeurs, dans l'Observatoire, n°56, Bruxelles, 2007.

3.5. Typologie des demandeurs d'emploi

Complémentaire à l'analyse de la corrélation entre les facteurs, une classification des demandeurs d'emploi en fonction de leurs freins à l'emploi a également été entreprise. L'unité d'analyse est dans ce cas l'individu et non les facteurs d'éloignement. Comme l'analyse précédente, celle-ci a été réalisée sur l'ensemble des répondants pour détecter la spécificité des jeunes demandeurs d'emploi.

C'est la méthode de Ward qui a été retenue pour cette classification ascendante hiérarchique. Cette méthode regroupe les individus ayant les mêmes types de frein.



Sources et calculs : Le Forem

Sept classes ont pu être définies en fonction des freins surreprésentés. Quand un frein est surreprésenté dans une classe, cela ne signifie pas que tous les individus de la classe possèdent ce frein mais qu'en moyenne, il est plus présent (1 écart-type en plus de la moyenne) que pour l'ensemble des personnes visées par l'enquête.

1. **Les « personnes proches de l'emploi »** : aucun frein n'est surreprésenté pour ces personnes. Elles représentent 23 % de l'échantillon. Globalement, ces personnes sont davantage diplômées (du secondaire supérieur ou de l'enseignement supérieur) que la moyenne de l'échantillon étudié.
2. **Les « inexpérimentés »** à qui il manque de l'expérience professionnelle (6 % de l'échantillon). Ce type de profil s'observe plus particulièrement parmi les plus jeunes diplômés.
3. **Les « inorganisés en recherche d'emploi »** qui ont des lacunes en méthodes de recherche d'emploi (3 % de l'échantillon). Ce groupe de personnes présente une part plus importante d'hommes avec une expérience professionnelle que la moyenne.
4. **Les « non-subsidiés »** caractérisés par un frein relatif aux aides à l'emploi (11 % de l'échantillon). On y retrouve une proportion plus importante de personnes diplômées avec une expérience professionnelle antérieure.
5. **Les « personnes avec un problème physique ou judiciaire »** (8 % de l'échantillon). Les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus y sont surreprésentés.
6. **Les « personnes vivant dans un contexte difficile »**. Plusieurs facteurs sont surreprésentés dans ce groupe : la situation matérielle, la situation familiale, les problèmes judiciaires, les problèmes de logement, la disponibilité, la mobilité (22 % de l'échantillon). Ce groupe se distingue par une part plus importante de femmes.
7. **Les « personnes très éloignées de l'emploi »**. Là encore, ce dernier groupe compte un grand nombre de facteurs surreprésentés : la maladie mentale, le retard intellectuel, les assuétudes, le niveau d'études, les compétences de base (Lire-écrire-calculer), les compétences sociales, la présentation, l'énergie dans la recherche d'emploi, l'attitude vis-à-vis du conseiller (27 % de l'échantillon). Une plus forte proportion d'hommes faiblement diplômés et inoccupés depuis plus de deux ans y est par ailleurs observée.

Cette étude a été réalisée par le service
d'Analyse du marché de l'emploi et de la formation du Forem

Analyse et Rédaction :
Fabienne Debecker, Jean-François Marchal,
Sandra Pfoest, Geoffrey Pion, Cécile Roelandt

Coordination : Jean-François Marchal

Direction et supervision : Jean-Claude Chalon
Jean-Marc Manfron